



Mont
Saint
Aignan

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 octobre 2021 à 18h30

Conseillers en exercice : 33

Présidence : Mme Catherine FLAVIGNY, Maire.

Date de la convocation : 8 octobre 2021.

Étaient présents :

Mme Catherine FLAVIGNY, Maire

Adjoints

M. François VION

M. Gaëtan LUCAS

Mme Martine CHABERT-DUKEN

Mme Stéphanie TOURILLON

M. Bertrand CAMILLERAPP

M. Thomas SOULIER

Mme Françoise CHASSAGNE

Mme Cécile GRENIER

Conseillers municipaux

Mme Michèle PRÉVOST

Mme Marion DIARRA

M. Nicolas CALEMARD

M. Thibault GANCEL

M. Alain SARRAZIN

M. Benjamin DUCA-DENEUVE

M. Gérard RICHARD

M. Pierre CONIL

Mme Brigitte PETIT

M. Pascal MAGOAROU

Mme Isabelle VION

Mme Claudie MAUGÉ

Mme Nathalie ADRIAN

Mme Christine LECLERCQ

Mme Laurence LECHEVALIER

Mme Sylvie NICQ-CROIZAT

Mme Laure O'QUIN

M. Alexandre RIOU

M. Fabien POISSON

Mme Carole BIZIEAU

M. Arnaud BARROIS

Excusé(es) :

Mme Valérie BERTEAU

Pouvoir à Mme Brigitte PETIT

M. Jérôme BESNARD

Pouvoir à M. Gaëtan LUCAS

M. Stéphane HOLÉ

Pouvoir à Mme Carole BIZIEAU

La séance ayant été déclarée ouverte, M. Benjamin DUCA-DENEUVE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Ordre du jour

- N° 2021-10-01**- Conseil Municipal du 14 octobre 2021 – Approbation du procès-verbal.
Madame le Maire
- N° 2021-10-02**- Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibérations n° 2021-07-04 du 10 juillet 2021. *Madame le Maire*
- N° 2021-10-03**- Règlement intérieur du conseil Municipal – Modifications
Madame le Maire
- N° 2021-10-04**- Budget principal Ville 2021 – Décision Modificative n°1 *François VION*
- N° 2021-10-05**- Budget annexe 2021 - Centre nautique et de remise en forme "eurocéane" – Décision Modificative n°1
François VION
- N° 2021-10-06**- Maitrise d'Œuvre pour la rénovation et la réhabilitation de la piscine « eurocéane » de Mont-Saint-Aignan - Autorisation d'attribution et de signature
François VION
- N° 2021-10-07**- Cession d'une emprise communale - rue Beauséjour
Bertrand CAMILLERAPP
- N° 2021-10-08**- Copropriété des Garages du Cailly - Acquisition de 3 boxes
Bertrand CAMILLERAPP
- N° 2021-10-09**- Service public délégué – Centre nautique et de remise en forme « Eurocéane » - Organisation de l'enseignement de la natation scolaire – Convention tripartite
Gaëtan LUCAS
- N° 2021-10-10**- Promeneurs du net (PDN) – Intégration au dispositif– Signature de la charte
Gaëtan LUCAS
- N° 2021-10-11**- Projet éducatif territorial (PEdT)- Renouvellement de la convention entre la Ville de Mont-Saint-Aignan, la préfecture de Seine-Maritime, la Direction des services départementaux de l'Education nationale et la Caisse d'Allocations Familiales – Années Scolaires 2021/2022- 2022/2023- 2023/2024.
Stéphanie TOURILLON
- N° 2021-10-12**- Renouvellement de l'organisation dérogatoire du temps scolaire
Stéphanie TOURILLON
- N° 2021-10-13**- Accompagnement à la scolarité – Convention de partenariat avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) *Stéphanie TOURILLON*
- N° 2021-10-14**- Réforme des contrats enfance jeunesse / Signature de la convention territoriale globale entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Maritime
Stéphanie TOURILLON
- N° 2021-10-15** - Neoma Business School – Réservation de places de crèche - Convention
Laurence LECHEVALIER
- N° 2021-10-16** - Règlements intérieurs des établissements d'accueil du jeune enfant de Mont-Saint-Aignan - Modification
Laurence LECHEVALIER

N° 2021-10-17 - Adoption du Plan d'action municipal pour l'Enfance et la Jeunesse – UNICEF France – Ville Amie des Enfants (VAE) *Michèle PREVOST*

N° 2021-10-18 - Centre Dramatique National de Normandie-Rouen, modification des statuts - Approbation *Cécile GRENIER*

N° 2021-10-19 - Cinéma Ariel – ACL - Association Culture et Loisirs – Convention de partenariat *Cécile GRENIER*

N° 2021-10-20 - Cinéma Ariel – Normandie Image - atelier *L'Audace au programme !* - Convention de partenariat *Cécile GRENIER*

N° 2021-10-21 - Billetterie à distance – Création de conditions générales de vente *Cécile GRENIER*

N° 2021-10-22 - Programme ACTEE MERISIER - Participation de la commune *Arnaud BARROIS*

N° 2021-10-23 - Examen de la gestion communale – Rapport d'observation de la CRC *Madame le Maire*

N° 2021-10-24 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent du niveau de la catégorie C *Madame le Maire*

N° 2021-10-25 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent du niveau de la catégorie B *Madame le Maire*

N° 2021-10-26 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent du niveau de la catégorie B *Madame le Maire*

N° 2021-10-27 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent du niveau de la catégorie A *Madame le Maire*

N° 2021-10-28 - Création de postes dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) - Parcours emploi compétences *Madame le Maire*

N° 2021-10-29 - Accueil d'apprentis de droit privé *Madame le Maire*

N° 2021-10-30 - Accueil d'élèves ou étudiants en stage - Gratification *Madame le Maire*

N° 2021-10-31 - Plan de déplacement d'administration - Convention avec la Métropole Rouen Normandie, la société des Transports en Commun de l'Agglomération Rouennaise et les Transports de l'Agglomération Elbeuvienne *Madame le Maire*

N° 2021-10-32 - Information sur la Zone à Faible Emission *Madame le Maire*

Questions orales.

N° 2021-10-01- Conseil Municipal du 24 juin 2021 – Approbation du procès-verbal.

Rapporteur : Madame le Maire.

Benjamin DUCA-DENEUVE : Catherine Flavigny, François Vion, Martine Chabert, Bertrand Camillerapp, Françoise Chassagne, Gaëtan Lucas, Stéphanie Tourillon, Thomas Soulier, Cécile Grenier, Michèle Prévost, Nicolas Calemard, Alain Sarrazin, Gérard Richard, Brigitte Petit, Isabelle Vion, Nathalie Adrian, Laurence Lechevalier, Valérie Berteau est excusée et donne pouvoir à Brigitte Petit, Laure O'Quin, Fabien Poisson, Arnaud Barrois, Marion Diarra, Jérôme Besnard est excusé et donne pouvoir à Gaëtan Lucas, Thibault Gancel, Benjamin Duca-Deneuve, Pierre Conil, Pascal Magoarou, Claudie Maugé, Christine Leclercq, Sylvie Nicq-Croizat, Alexandre Riou, Carole Bizieau, Stéphane Holé est excusé et donne pouvoir à Carole Bizieau.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Eh bien, écoutez, nous démarrons donc avec l'approbation du procès-verbal du 24 juin dernier. Y a-t-il des remarques ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention, je vous remercie.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2021.

N°2021-10-02- Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020.

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : Et, ensuite, viennent les informations sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire. Je vous demande s'il y a des décisions qui appellent des remarques. Mme Leclercq, allez-y.

Christine LECLERCQ : Merci. C'est par rapport à la décision

Catherine FLAVIGNY : Attendez, votre micro n'était pas allumé.

Christine LECLERCQ : Excusez-moi. Ça concerne la décision 2021-37 sur la révision des tarifs municipaux applicables au 1er septembre 2021. Donc, mon intervention va être sur l'augmentation des tarifs et l'application des quotients familiaux. Alors, notre groupe aurait souhaité, vu la baisse du pouvoir d'achat de nos concitoyens due principalement au chômage partiel, à l'augmentation des dépenses engendrées par la crise sanitaire, à l'augmentation des tarifs de l'énergie, du carburant et d'autres produits de première nécessité, le gel des tarifs municipaux. Même si l'augmentation de 0,57 % paraît peu élevée, elle se cumule avec les 1,65 % de l'année passée. Par ailleurs, pour permettre à plus de familles d'inscrire leurs enfants aux activités périscolaires ou de participer aux ateliers artistiques, nous réitérons notre demande d'une tarification tenant compte des ressources des usagers. Actuellement, il existe trois tranches de quotient familial mais les plafonds sont bas. A titre d'exemple, pour avoir 25 % de réduction sur les tarifs, il faut

avoir un revenu inférieur à 770,00 € pour une personne seule. Nous demandons plus de tranches pour les quotients familiaux, ce qui permettrait une tarification plus adaptée aux revenus des habitants. M. Vion, lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, vous étiez d'accord pour revoir les tranches des quotients familiaux. Vous aviez annoncé le lancement d'une étude sur les tarifs municipaux en y associant l'opposition. Nous restons disponibles, avez-vous une date à nous proposer ?

Catherine FLAVIGNY : C'est très gentiment demandé, Mme Leclercq. Alors, je vais vous répondre de la façon suivante : nous regarderons cela parce que nous avons dit que nous le regarderions. Il faut juste nous donner quand même un peu de temps, en plus ça ne concerne absolument pas la décision en question puisqu'il s'agissait d'une erreur de tarification, vous êtes d'accord, et de rectifier tout simplement une erreur sur un tarif de cantine, voilà, entre des non-résidents montsaintaignanais et des résidents. Donc, si je comprends bien, vous êtes d'accord, pour rectifier l'erreur en question, voilà. Et en ce qui concerne vos demandes, eh bien, écoutez, en temps voulu, nous traiterons bien sûr, nous aborderons vos demandes avec plaisir, nous nous y sommes engagés à revoir, à travailler mais il faut du temps pour tout cela et peut-être que, on peut parfois en manquer un peu, voilà.

Christine LECLERCQ : J'ai attendu un an quand même.

Catherine FLAVIGNY : Oui mais ce n'est peut-être pas assez. Oui, alors, Mme Chabert.

Martine CHABERT-DUKEN : Simplement pour dire que, actuellement, au niveau du CCAS, on est en train de faire un état des lieux et faire un état des lieux de la situation actuelle de nos familles. On a attendu la rentrée pour le mettre en place pour avoir toutes les nouvelles familles, donc on fait un état des lieux et, après, on vous informera de la suite éventuelle à donner dans les mois à venir.

18h40 : Arrivée de Marion DIARRA.

Christine LECLERCQ : Oui mais, là, cela concerne tous les habitants de Mont-Saint-Aignan, pas uniquement le CCAS. On est bien d'accord.

Martine CHABERT-DUKEN : Oui mais les quotients familiaux, je rappellerai que les dossiers sont déposés au CCAS.

Christine LECLERCQ : Oui mais, là, justement, moi, je veux, je souhaiterais plutôt qu'il y ait des tarifs beaucoup plus progressifs, j'ai dit des tarifs de quotients familiaux pas forcément par rapport aux quotients familiaux de la CAF. Ce sont des tranches de tarifs. Ça se fait dans d'autres communes où vous avez, par exemple, pour les ateliers artistiques et sports, 10 tranches, quoi, ce qui permet d'avoir une tarification beaucoup plus progressive parce que, là, vous avez quand même un effet de palier, quoi.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Il y a des personnes qui n'ont pas vraiment... qui permettraient d'accéder à des ateliers mais, là, elles sont dans une tranche un peu plus élevée, elles ne peuvent pas y avoir accès.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Alors, on a bien noté cette demande qui n'est pas une première demande de votre part, donc on trouvera le moment qui n'est pas encore venu d'ailleurs de pouvoir aborder ce très vaste sujet, d'accord ? Alors, y a-t-il d'autres remarques concernant ces décisions dont nous devons prendre acte ? Non. Je vous en remercie.

- **Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de la communication des décisions énumérées ci-dessus.

Catherine FLAVIGNY : Et je passe à la délibération n° 3 concernant le règlement intérieur. Alors, le règlement intérieur : je vous propose quelques modifications. Je vais lire ces modifications, si vous le permettez, voilà. Donc :

- Concernant l'article 6, non l'article 7, non, non excusez-moi, 6 d'abord : « les 5 commissions municipales doivent obligatoirement se réunir au moins 5 jours en amont de la date du Conseil Municipal ». Je lis uniquement les endroits où il y a des changements, vous allez les repérer tout de suite, il y en a très peu, voilà ce que je vous propose de faire.
- Article 7 : « La Commission Générale, réunion de l'ensemble des commissions thématiques, peut se réunir afin d'examiner une question particulière ou formuler un avis sur un projet stratégique ou transversal. Une convocation précise l'objet de la réunion, des personnalités qualifiées peuvent être associées par le Maire, si nécessaire, en fonction du sujet traité. La mention en sera faite dans la convocation de la Commission ». Je lis tous les articles sur lesquels il y a des modifications.
- Article 8 : « Toutes questions ou demandes d'informations complémentaires d'un Conseiller Municipal auprès de l'administration de la commune ne pouvant être traitée immédiatement lors des réunions de commissions municipales pourront faire l'objet d'un courriel adressé à la Directrice Générale des Services à l'adresse, etc., et en copie impérativement au Cabinet du Maire » à l'adresse qui vous est indiquée pour préciser le contenu de la demande.
- Je franchis des étapes et j'arrive à l'article 18 avec un chapitre 8 : « constitution des groupes. Chaque liste candidate, à l'issue du second tour des dernières élections municipales et représentée au Conseil Municipal par au moins deux de ses membres, peut constituer un groupe. Par ailleurs, en cours de mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent créer un groupe sous réserve de réunir deux Conseillers Municipaux au minimum ».
- Un peu plus loin, il s'agit de l'article 20 : « Chaque groupe dispose d'un espace d'expression libre dans le bulletin d'informations municipal. Le nombre de caractères est de 1400 signes, espaces et signature compris ».

Alors, voilà, je crois que j'ai lu les articles sur lesquels il y a des modifications, je voudrais simplement vous redonner, en quelques phrases, le contexte et pourquoi nous avons décidé, enfin nous avons été amenés, plus exactement, à reprendre le règlement intérieur aujourd'hui. Nous avons eu une demande exprimée par Alexandre Riou et donc Claudie Maugé de pouvoir former un groupe. Cette demande remonte à, déjà, il y a quelques semaines. Nous avons décidé, après nous être réunis, ce qui a nécessité du temps parce que c'était le moment des vacances... Je souhaitais qu'on puisse organiser une majorité, que l'ensemble de notre majorité, enfin que nous puissions partager à l'intérieur de notre majorité, donc nous avons décidé d'accéder à la demande d'Alexandre Riou et Claudie Maugé de former un groupe. Ceci a un impact sur le règlement intérieur puisque, comme je viens de vous lire les articles de ce règlement intérieur, il fallait donc modifier la constitution des groupes et j'ai profité, là, c'est vrai, nous avons profité, nous avons échangé ensemble, nous avons profité du fait que nous étions contraints de revoir le règlement intérieur pour aborder autre chose qui fait débat depuis le début de ce mandat et qui est la façon dont nous travaillons car nous travaillons. C'est important la façon dont

nous travaillons, nous travaillons avec une Commission Générale qui a souvent fait débat parce que vous n'étiez pas d'accord avec cette Commission Générale dont vous aviez le contenu trop tard pour pouvoir étudier les délibérations, voilà, et vous souhaitiez beaucoup que les commissions aient plus de, enfin soient vraiment des commissions vivantes abordant les sujets au-fur-et-à-mesure où il faut les aborder et, surtout, avant Conseil pour être bien prêts, bon. Alors, du coup, nous avons décidé de revoir cette question-là et de vous proposer la chose suivante : plus de Commission Générale qui a fait tant débats et qui a duré tant d'heures juste avant le Conseil Municipal. Nous proposons toutefois de la conserver pour des sujets précis, par exemple, comme nous avons fait, à l'occasion de la ZFE, voilà, et de remplacer cette Commission Générale par les commissions thématiques. Mais, en fait, elles existent toujours bien sûr sauf que, pour pouvoir aborder les questions du Conseil Municipal, puisque nous avons compris que c'était ça qui rassurait l'ensemble des conseillers et aussi des conseillers des minorités, eh bien, nous proposons que ces commissions se réunissent dans un espace imparti au niveau du temps de telle sorte qu'elles puissent aborder les délibérations du Conseil Municipal. Donc, ces commissions devront se réunir, peut-être, enfin je dis maximum quinze jours avant le Conseil Municipal parce que, sinon, vous n'aurez jamais quand même les délibérations. On ne peut quand même pas avoir tout prévu un mois à l'avance mais, voilà, je dis que, dans l'ensemble, vous devriez avoir par ce système-là les délibérations en mode projet, on est bien d'accord, en mode projet, bon. Eh bien, vous devriez les avoir bien avant ce que vous aviez aujourd'hui avec la Commission Générale car les commissions qui se réuniront, mettons, 13 / 12 jours avant le Conseil Municipal, elles auront bien sûr... Je pense qu'on enverra à tout le monde les délibérations en mode projet et puis vous traiterez, à l'intérieur de la commission, je pense que, ça, c'est simple, vous traiterez les sujets qui concernent la commission en question. Voilà ce que nous vous proposons et puis, pour anticiper les questions, si jamais il y en avait, aujourd'hui, nous travaillons, enfin je ne veux pas non plus trop anticiper parce qu'on n'a pas suffisamment travaillé encore avec le petit groupe qui travaille sur le *Mag* et l'évolution du *Mag* mais, voilà, aujourd'hui, dans tous les cas, c'est 1400 signes avec le *Mag* actuel, on n'a pas de place supplémentaire pour le prochain *Mag*, c'est sûr, on est contraint. Bon, après, écoutez, après c'est demain et, donc, nous verrons ce que nous pourrons faire demain si nous avons un tout petit peu plus de place. Alors, maintenant, je vous propose d'intervenir, si vous souhaitez intervenir, allez-y. Alors, M. Riou, allez-y.

Alexandre RIOU : Merci Madame le Maire. Tout d'abord, je souhaite vous remercier d'avoir accédé à notre demande de création d'un groupe avec Mme Maugé. Ensuite, concernant le second point de modification, à savoir la suppression de la Commission Générale dans son format actuel et récurrent, j'aimerais dire quelques mots. Je n'ai malheureusement pu assister à la dernière mais j'ai eu écho des débats qui s'y sont tenus. Pour ma part, il ne s'agit pas d'un débat politique mais technique portant sur la suppression d'une instance qui n'a pas toujours existé dans cette commune, un point de réorganisation qui, à mon sens, ne changera pas le cours des choses, qui ne constituera pas une révolution dans le fonctionnement de la municipalité. C'est pourquoi, sans surprise, nous voterons pour cette modification du règlement intérieur. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Riou. Alors, Mme Bizieau, oui, allez-y Mme Bizieau.

Carole BIZIEAU : Oui, merci Madame le Maire. Alors, dans cette délibération qui vise à modifier le règlement intérieur du Conseil, on trouve trois sujets dont la création d'un groupe politique mené par Alexandre Riou. Je souhaite, sur les deux autres points, exprimer le désaccord de notre groupe. Il s'agit de la suppression, d'une part, de la Commission Générale et, d'une seconde part, de la réduction du nombre de caractères attribués à chaque groupe s'exprimant dans la tribune. Alors, je vais commencer par le dernier point : le règlement intérieur voté il y a à peine un an, c'était le 10 décembre 2020, autorisait un espace d'expression dans le *Mag* de 2000 caractères, espaces compris, il se voit aujourd'hui réduit de 30 %. La réponse qui consiste à dire que la constitution d'un nouveau groupe au Conseil Municipal viendrait amoindrir notre espace d'expression n'est pas entendable. Il n'était pas indiqué dans le règlement intérieur, voté le 10 décembre, que

dans le cas de la constitution d'un nouveau groupe, le nombre de caractères serait réduit. Il nous a été dit, avant-hier par téléphone, que le nombre de 1400 caractères avait été suggéré par le service Communication. Je pense qu'il s'agit d'une plaisanterie, dans le cas contraire, c'est préoccupant. Sur le point de la suppression de la Commission Générale, nous sommes mis devant le fait accompli. Le 29 septembre, nous avons été convoqués à une commission extraordinaire ayant pour unique objet à l'ordre du jour la zone à faibles émissions. En fin de réunion, nous apprenons que vous allez présenter la suppression de la Commission Générale au prochain Conseil Municipal. Alors, nous sommes surpris de cette méthode que je qualifie de brutale. Lundi dernier, en commission, j'ai dit et je redis ce soir que, sur le sujet, et bien, à cette fameuse commission, il n'y a pas eu de concertation, il n'y a eu qu'une information qui a été délivrée, je le redis, assez brutalement. Sur le fond, je voudrais exprimer notre désaccord sur la disparition de cette Commission Générale qui est un lieu d'échanges techniques et un lieu que je trouve assez ouvert et je suis surprise de vous entendre dire que la Commission Générale fasse tant débats parce que, moi, je la trouve assez ouverte et on pose les questions techniques que l'on souhaite. Alors on n'a pas toujours les réponses à temps mais on arrive à les obtenir, donc, voilà, je suis très surprise. Cette décision, pour moi, n'a pas beaucoup de sens, si ce n'est la volonté de transmettre moins d'informations. Cette décision est arbitraire et elle confirme l'incapacité à travailler en lien avec l'opposition. C'est ce que j'appellerais le fait du prince. Alors, dire que vous allez proposer des commissions thématiques plus étoffées ne suffit pas d'autant plus que vous nous dites, à l'instant, que ces commissions auront lieu deux semaines avant le Conseil Municipal. Or, lorsqu'on lit le règlement intérieur, ici, je le lis : « les documents seront donnés, donc, cinq jours en amont de la date du Conseil Municipal ». A l'article 6, « les cinq commissions municipales doivent obligatoirement se réunir au moins 5 jours en amont de la date du Conseil Municipal ».

Catherine FLAVIGNY : « Au moins » ! Ben, Mme Bizieau, il faut savoir lire.

Carole BIZIEAU : Alors, en réunion, lundi dernier, j'ai noté que vous nous aviez dit que nous aurions les documents entre 9 et 10 jours à l'avance et, franchement, c'est un minimum, c'est vrai que c'est compliqué pour la Commission Générale mais ce le sera tout autant pour les commissions thématiques. Je poursuis. De plus, la contradiction est totale avec l'esprit des commissions thématiques à propos desquelles vous avez dit, pendant 7 ans, que ces commissions devaient être totalement déconnectées du Conseil Municipal et, tout à coup, vous changez de formule. Alors, nous voterons contre cette délibération mais nous ne comprenons pas ce qui a véritablement motivé cette décision.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Bizieau. Mme Nicq-Croizat, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci Madame la Maire. Le groupe de M. Holé, comme vient de le rappeler Mme Bizieau et le nôtre, avons demandé, en Commission Générale lundi, que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour. Votre premier Adjoint devait vous transmettre cette demande et nous avait laissé espérer un appel de votre part pour en discuter avant le Conseil. Donc, moi, je n'ai pas été appelée, en tout cas. Nous ne sommes pas opposés à une modification du règlement intérieur pour permettre de former des groupes à 2 plutôt qu'à 5 au minimum en cours de mandat mais la rédaction actuelle du règlement intérieur permet, en l'état, de répondre favorablement à Alexandre Riou puisqu'il est fait référence aux listes du premier tour. La phrase était : « chaque liste candidate au premier tour des élections municipales de 2020 et représentée au Conseil Municipal par au moins deux de ses membres, [ce qui est le cas], peut constituer un groupe », donc il n'y avait pas matière à changer. Maintenant, vous faites référence au deuxième tour et, d'ailleurs, la rédaction est à peu près illisible, enfin ça ne veut rien dire mais vous profitez de l'occasion pour supprimer la Commission Générale en préparation du Conseil Municipal et, pour réduire notre possibilité d'expression dans le *Mag* et, là, en revanche, nous sommes totalement opposés à ces modifications qui ne sont acceptables ni sur la méthode ni sur le fond. Sur la méthode, lors de l'écriture du règlement initial, il y avait au moins eu une réunion avec des représentants des groupes pour en discuter et, même si toutes nos demandes qui allaient dans le sens d'améliorer la démocratie en

permettant davantage de débats au sein du Conseil avaient été rejetées, des clarifications et des améliorations dans la formulation avaient été intégrées sur notre proposition à la version adoptée par le Conseil. Là, rien de tout ça. La suppression de la Commission Générale a été annoncée, purement et simplement, à la fin de la réunion consacrée à la zone à faibles émissions alors que même ce sujet du règlement intérieur ne figurait pas à l'ordre du jour comme cela vient d'être rappelé. Une petite discussion a sans doute suivi, je n'y étais pas, le premier Adjoint, non plus, semble-t-il, où chacun a fait part de sa surprise d'abord et des quelques réserves qui lui sont venues tout de suite à l'esprit mais, sérieusement, reconnaissez que ce n'est pas ce qu'on peut appeler de la concertation ? Sur le fond maintenant, les modifications que vous souhaitez intégrer ne sont pas motivées, il n'y a d'ailleurs aucun texte de présentation dans la délibération et aucune explication n'a été donnée aux personnes présentes lors de la réunion consacrée à la ZFE. Il conviendrait d'abord qu'il y ait un bilan du fonctionnement précédent et que l'on sache ce qui, selon vous, dysfonctionnait pour comprendre ce que vous cherchez à corriger et analyser si ça va dans le bon sens ou pas. Rien de tout ça. Une décision descendante, imposée et, de plus, totalement arbitraire. Certes, on peut, comme vous le faites, porter un regard critique sur les commissions thématiques. Elles fonctionnent comme des instances d'information plus que de concertation. La plupart du temps les documents supports ne nous sont pas diffusés, il n'y a pas toujours de compte rendu et, pour ainsi dire, jamais de suite donnée à nos demandes mais vouloir les renforcer et leur faire jouer un plus grand rôle dans la préparation des délibérations nous paraît être une piste intéressante mais que cela se traduise en leur demandant de remplacer la Commission Générale avant le Conseil Municipal ne nous semble, en revanche, pas du tout pertinent. Cela risque, en fait, d'entraîner plus d'inconvénients que d'avantages. Par exemple, pour pouvoir participer utilement à ces commissions, il est essentiel que les projets de délibérations nous soient connus avant pour que l'on puisse en discuter entre nous car tout le groupe n'est pas présent en commission thématique contrairement à la Commission Générale, ce qui implique que les documents soient prêts bien en amont du Conseil alors que nous les avons, actuellement, six jours avant et, sachant que vous imposez un délai d'au moins cinq jours avant chacune des commissions et le Conseil, comment ferez-vous ? Les documents préparatoires et les comptes rendus des commissions que nous n'arrivons pas obtenir jusqu'alors, par quel miracle seront-ils mis à notre disposition à l'avenir dans des délais beaucoup plus courts et en grande quantité, en plus grande quantité, puisque chacune des cinq commissions devra se réunir avant le Conseil Municipal, donc elles vont se superposer. La Commission Générale était chargée de passer en revue des délibérations, de traiter les questions techniques, les questions de compréhension, de compléter une information. Demander aux commissions thématiques de jouer ce rôle alors qu'elles étaient supposées suivre les dossiers en cours et constituer un espace d'échanges entre la majorité et les groupes minoritaires, cela acte le fait qu'il n'y a plus de concertation possible, aucune prise en compte de nos remarques, les délais ne le permettront pas, simplement. Alors, dans quel cadre, sera-t-il encore possible de débattre des projets et d'espérer contribuer à les améliorer ? Car si les commissions thématiques, nouvelle formule, doivent passer en revue les prochaines délibérations, elles n'auront certainement pas de temps à consacrer, en plus, aux projets qui ne seraient pas à l'ordre du jour du prochain Conseil. Comment ferez-vous ? Faut-il imaginer qu'on organisera plusieurs séances de chaque commission entre les Conseils Municipaux ? Franchement, nous n'y croyons pas. Par ailleurs, tous les points passés en Conseil Municipal ne sont pas monothématiques et relèvent potentiellement de plusieurs commissions, comment ferez-vous ? Ne craignez-vous pas de multiplier les réunions et, par suite, les sollicitations faites aux services pour les animer au risque de les épuiser d'une façon bien peu efficace ? En fait, il semble que ce nouveau règlement ait été rédigé dans la précipitation et que vous n'avez pas du tout réfléchi à ce que cela allait impacter en termes d'organisation, de pression sur les services, de disponibilités pour les élus, de difficultés accrues pour avoir toutes et tous le même niveau d'informations et cela concerne aussi les élus de votre groupe. Pour terminer, comme cela vient d'être dit, il nous paraît tout-à-fait absurde de réduire notre espace d'expression dans le Mag, qui passerait donc de 2000 à 1400 caractères au motif qu'il faudrait faire de la place à un nouveau groupe. Comme rien ne s'oppose à la création, à l'avenir, d'un cinquième, d'un sixième groupe, etc., devons-nous nous attendre à rétrécir à chaque fois ? Vous êtes en train de

revoir la maquette du *Mag*, il serait pourtant facile d'accorder plus qu'une page aux tribunes politiques mais, peut-être, cela ne va-t-il justement pas dans le sens où vous souhaitez aller ? Eclairiez-nous sur vos intentions concernant le fonctionnement de la démocratie. Merci.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Nicq-Croizat. Je donne la parole à François VION.

François VION : Oui, pour recontextualiser un peu les échanges qui ont eu lieu en Commission Générale, pour vous dire que, donc effectivement, comme ça a été dit, je n'étais pas là lors de la précédente Commission Générale thématique où a été abordé le règlement intérieur et, donc, quand j'ai eu à gérer effectivement les débats, je l'ai dit très honnêtement, je n'étais pas là et j'ai proposé aux uns et aux autres de prendre la parole pour clarifier éventuellement les sujets. L'opposition a pris la parole en nous disant : « il n'y a pas eu débat ». Donc, j'ai effectivement, comme cela a été dit tout à l'heure, pris en compte les demandes et j'ai proposé, en fait, mais de mon propre chef, que si c'était le cas, si effectivement il n'y avait pas eu débat, que le Maire puisse vous appeler puisque le Maire m'avait dit, préalablement, lors de la préparation, qu'il y avait eu vraiment un débat et mes collègues aussi l'ont confirmé et, à partir de là, j'ai bien dit que, bien évidemment, j'étais solidaire de la majorité. J'ai ensuite vu, donc après la Commission Générale, le Maire et il m'a été confirmé qu'il y avait eu débat. Donc, à partir du moment où il y avait eu débat, effectivement, je valide tout-à-fait la décision du Maire de dire : « je ne vais pas rappeler parce que, effectivement, en fait, les débats ont eu lieu ». Voilà, ça, c'est sur la partie "Commission Générale". Ensuite, sur la partie donc de la modification du règlement intérieur et de cette Commission Générale, moi, je suis le premier à ne rien avoir demandé mais le premier à mesurer, en fait, les effets bénéfiques de cette décision. Comme vous le savez, il y a eu une Commission Générale, une seule, qui a duré, je crois, pas loin de quatre heures et qui avait, en fait, achoppé notamment sur la problématique de compréhension, et j'avais ma part, dans la compréhension du premier budget avec une vague de nouveaux élus et, en l'absence également du Directeur Financier qui m'a cruellement manqué ce jour-là, mais il ne pouvait pas être là, il a été totalement excusé de ce fait, ce n'est pas à lui que revient en fait la problématique, c'est à nous. Effectivement, certains n'ont pas compris le fait qu'il avait été décidé préalablement que, dans le cadre de la commission Finances, on ne présentait pas les délibérations et, du coup, on était venu, devant vous, en Commission Générale, avec un document qui était un peu âpre à appréhender. Je le comprends tout-à-fait, que ce soit pour la majorité ou pour l'opposition. Alors, dans le mandat précédent, c'était un peu différent parce qu'il y avait un maire et, du coup, il n'y avait qu'un seul groupe aussi d'opposition et qui avait la connaissance et qui, donc, était un peu le chef de file de la présentation, ce n'était pas le cas et ce changement-là, moi, effectivement, je ne l'avais pas perçu et ça nécessitait, effectivement, de la pédagogie. Donc, du coup, dans la décision, il ne faut pas l'oublier, on renvoie en fait la préparation des délibérations en commission Finances et donc on a pu, déjà depuis ces changements, opérer deux commissions Finances et j'ai apprécié nettement et je crois que c'est commun en fait la qualité de nos échanges alors qu'ils étaient dégradés dans la Commission Générale, soit on ne se comprenait pas et on n'arrive pas à passer le message. Donc, moi, je suis de ce fait ravi, en fait, de cette proposition de la majorité parce qu'elle permet, réellement, de mieux comprendre. Après, je comprends la frustration qui peut s'en dégager mais, dans chaque modèle, il y a du plus et du moins de ceux qui ne sont pas en commission Finances parce que, forcément, eux n'auront pas ce niveau mais il n'est pas possible, non plus, d'être en commission Finances à 33 à chaque fois. Donc, je pense qu'il faut aussi qu'on s'accorde une confiance réciproque dans les différentes commissions et puis, peut-être, aux groupes de se réunir, que ce soit la majorité ou l'opposition, pour aussi partager en fait ce qui a été travaillé en commission Finances. C'est peut-être ce maillon-là, à mon avis, qu'il faut qu'on précise, d'ailleurs Thibault Gancel, dans une discussion, nous l'a plus ou moins suggéré, on le remercie parce que, effectivement, ce changement de méthode implique sans doute que le travail en groupe soit plus intense et les échanges plus nourris. Voilà, Madame le Maire, ce que je voulais dire sur ce changement.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Alors, bon, oui, Mme Maugé, allez-y, je vous en prie.

Claudie MAUGE : Oui, je voulais intervenir sur ce thème de la Commission Générale. Je développerai un point de vue un peu différent de mes voisins issu des observations que j'ai pu faire cette année, depuis que j'ai l'honneur de siéger parmi vous. La Commission Générale qui ne fut pas, de tout temps, l'Alpha et l'Omega de la municipalité. Pour m'être renseignée auprès de Mme Panier que vous avez tous connue, quand la gauche était, ici, majoritaire, il n'y avait pas de Commission Générale. La Commission Générale m'a été présentée, à mes débuts, ici, comme une réunion préparatoire au Conseil Municipal. Sa finalité devait donc être de lever les obstacles à la compréhension des délibérations en examinant les documents dans leur aspect technique pour, ensuite, aborder le Conseil lui-même. Nous devons donc en sortir bien informés et, par conséquent, gagner du temps pour nous consacrer au fond des problèmes plutôt qu'à la forme. Alors, je dois dire que force a été de constater que le fonctionnement de ladite Commission s'éloignait dans un glissement progressif de son but premier. En effet, ce à quoi j'ai assisté m'est apparu comme un Conseil Municipal bis, une sorte de répétition générale qui réduisait le Conseil lui-même à n'être qu'une redondance le jeudi de ce qui s'était déjà dit trois jours avant et souvent dans une ambiance assez conflictuelle. En revanche, j'ai beaucoup apprécié le travail en commission thématique, celle à laquelle je participe, scolaire et sociale, avec Mesdames Chabert et Tourillon qui est d'une excellente qualité d'échanges. Nous pouvons absolument traiter les sujets que nous souhaitons, nous avons des comptes-rendus extrêmement nourris et fort intéressants. Donc, je pense que les commissions thématiques sont un moyen effectivement d'avancer différemment. Une structure existe, elle est créée, elle ne rend plus tout-à-fait les services qu'on en attendait, eh bien, on peut changer les structures, les structures ne sont pas inamovibles, immuables, ce sont des outils qu'on peut modifier en fonction de leur efficacité.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup Mme Maugé pour vos propos qui me semblent pleins de bon sens. Alors, je vais quand même reprendre une ou deux choses, bien sûr, j'irai dans votre sens parce que je trouve que vous avez su exprimer avec des mots très justes en fait ce qui s'est vécu pendant un certain nombre de Commissions Générales jusqu'ici et j'y ajouterai une chose qui me paraît aussi extrêmement importante : c'est vrai que, quand une Commission dure plus de quatre heures, ce à quoi nous avons assisté, moi, j'ai tout de même un peu de respect aussi pour les administratifs qui nous accompagnent et je trouve que, à un moment donné, il faut apprendre à travailler différemment. Donc, nous nous sommes beaucoup interrogés sur cette Commission Générale et son fonctionnement et vous avez parfaitement raison, Mme Maugé, de dire qu'elle devenait un Conseil Municipal bis, et bien, ce n'est pas le but, voilà, ce n'est pas le but. Donc, ce que nous souhaitons, c'est de redonner du pouvoir aux commissions, de leur redonner de l'importance et nous pensons, sincèrement, que vous aurez beaucoup plus de possibilités de travailler dans de meilleures conditions car vous aurez plus de temps. Alors, c'est là où je ne comprends pas très bien, effectivement, les remarques de certains, vous aurez plus de temps puisque nous nous engageons, on veut même bien l'écrire, nous nous engageons à vous envoyer l'ensemble des délibérations en mode projet, vous notez bien évidemment qu'elles ne seront pas rédigées une dizaine de jours avant. Mme Nicq-Croizat, on a les délibérations combien de jours avant pour la Métropole ? Vous êtes bien placée pour nous le dire.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Oui, on a deux week-ends pour les envoyer.

Catherine FLAVIGNY : On a ?

Sylvie NICQ-CROIZAT : On a deux week-ends pour les envoyer.

Catherine FLAVIGNY : On n'a pas 8 jours plein.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Oui.

Catherine FLAVIGNY : Ah, ben, peut-être pas nous, ah non, ah ben pas nous. Je pense que vous avez la mémoire un peu courte, alors vous allez revoir votre copie mais non, non, on n'a pas 8 jours, donc, voilà.

Sylvie NICQ-CROIZAT : On n'a pas 8 jours, on a 10 jours, elles sont envoyées...

Catherine FLAVIGNY : Ah, non, non, oh, non, non, alors, là, non, non et puis on en a une centaine, ce n'est pas du même acabit, non, non, non. Alors, bon, écoutez, je reverrai, j'aurai dû revoir effectivement mais je suis tellement persuadée que nous les avons peu de jours avant, enfin je pense 5 ou 6 jours avant que, voilà, je pense que dans tous les cas, par ce moyen-là, laissons de côté la polémique, par ce moyen-là, nous vous proposons d'avoir l'ensemble des délibérations bien plus longtemps à l'avance que vous ne les aviez aujourd'hui. Et puis, je dirais que je suis un petit peu tombée des nues lorsque j'ai compris qu'il y avait eu un peu de polémique le jour de la Commission Générale autour de, justement, la suppression possible de cette Commission Générale puisque, M. Magoarou, vous avez été le premier à dire "ça va plutôt dans le bon sens" et vous avez... écoutez, je n'ai pas inventé, j'ai bien relevé, "ça va plutôt dans le bon sens" donc, sous-entendu, on ne peut qu'être d'accord. Alors, après, je ne comprends pas que vous ne soyez pas d'accord, ça allait dans le bon sens il y a quelques jours, ah mais, pour tout vous dire, moi, quelques jours après, en discutant avec les élus, j'ai dit « ah, ça allait dans le bon sens mais je suis sûre qu'ils vont trouver un truc pour dire que, finalement, ça ne va pas ». Et, ben, oui ! Voilà, bon, ça allait dans le bon sens il y a quelques jours, M. Magoarou, et, sincèrement, vous verrez, et j'espère qu'on pourra le voir aussi à l'usage, qu'en ayant plus de temps, chose qu'à mon avis d'autres communes ne font pas forcément, ni même la Métropole, en ayant plus de temps pour travailler à partir des délibérations en mode projet, je pense qu'on devrait satisfaire un certain nombre de personnes. Après, il revient aux Adjointes, mais, ça, c'est à chaque Adjoint à prendre sa commission comme il faut, il faut traiter bien sûr les sujets qui relèvent de l'Adjoint en question pour que vous puissiez poser toutes vos questions, voilà, et ensuite vous vous retrouvez dans vos groupes respectifs et vous échangez, c'est toujours comme ça que, dans tous les cas, nous, on a pratiqué, enfin c'est comme ça qu'on travaille. Voilà ce que je vous propose pour travailler. Mme Maugé, je crois que vous avez levé le doigt, non ? C'est M. Conil, excusez-moi. M. Conil, allez-y.

Pierre CONIL : Je ne vais pas rentrer sur le sujet qui est relatif à la perception que les uns et les autres pouvons avoir de la Commission Générale. Moi, je n'ai pas un sentiment négatif. Moi, qui suis un nouveau au Conseil Municipal, je trouvais que cette Commission Générale présentait quand même l'intérêt d'avoir, outre les projets de délibérations, les documents qui vont avec, les rapports, enfin toute une documentation permettant de travailler dans un temps court avant la Commission Générale mais bien en amont du Conseil Municipal lui-même et j'ai trouvé que c'était plutôt positif, cette façon de travailler mais, ça, c'est une impression. On peut avoir le sentiment contraire, je veux bien le concéder. Maintenant, en ce qui concerne les commissions, Monsieur le Premier Adjoint, vous nous dites « on travaille bien en commissions ». C'est vrai que quand on est en petit comité et que l'ambiance est beaucoup moins solennelle, on peut abandonner des positions, des postures et puis échanger plus librement. Bon, je veux bien comprendre cela et j'y adhère même tout-à-fait volontiers mais, à ce moment-là, il faut que, en commission, on ait non seulement les projets de délibérations parce que c'est très bien les projets de délibérations mais toute la documentation qui va avec. Vous nous avez donné, Monsieur le Premier Adjoint, l'exemple des deux réunions de commission des Finances qui se sont déroulées récemment et qui étaient, effectivement, très intéressantes mais qui étaient abondées par toute une documentation qui était très riche, très intéressante, dont nous n'avons pas eu la communication en amont et dont nous n'avons pas eu la communication non plus après la réunion de la commission et, ça, c'est un véritable défaut. Alors, il faut absolument, à ce moment-là, remédier à cette façon de fonctionner pour qu'on ait, les membres des commissions aient, la totalité de la documentation qui va bien au-delà des projets de délibérations car on ne peut pas travailler si on n'a pas toute la documentation et vous en conviendrez avec moi, quand on a tout à l'avance, effectivement

les échanges peuvent être beaucoup plus intéressants et riches d'enseignement. Ça, c'est ma deuxième observation. J'en ai une troisième, qu'allons-nous faire maintenant en ce qui concerne la représentation des groupes ? Parce qu'il manque quelque chose dans cette réforme du règlement intérieur, il manque la délibération qui devrait être prise aujourd'hui, me semble-t-il, pour qu'il y ait un nouveau scrutin sur la représentation des groupes dans chacune des commissions puisque nous ne sommes pas, nous, notre groupe constitué, présents dans toutes les commissions.

Catherine FLAVIGNY : Ah ben, non, par définition, non.

Pierre CONIL : A raison du vote qui a été opéré, il y a maintenant un an, plus d'un an, pour déterminer qui serait présent dans telle commission. Compte tenu de l'initiative qui a été prise par mes voisins de gauche, qui ne sont pas forcément à gauche sur l'échiquier politique, enfin c'est rigolo c'est tout, on peut le prendre aussi comme ça, je ferais observer mais c'est une simple observation que vous faites, tous, que maintenant nous ne sommes pas tous représentés dans les commissions aussi bien le groupe de M. Riou que le groupe de M. Holé, que notre groupe à nous. Maintenant, il y a des commissions et nous ne serons pas présents et nous n'aurons plus l'avantage de pouvoir bénéficier d'une Commission Générale au cours de laquelle...

Catherine FLAVIGNY : On ne peut pas avoir tout...

Pierre CONIL : Tous les sujets sont évoqués.

Catherine FLAVIGNY : On ne peut pas tout avoir.

Pierre CONIL : Alors, il faudrait, me semble-t-il, qu'il y ait un nouveau vote qui intervienne pour que nous puissions être présents et tous les groupes puissent être présents dans toutes les commissions puisqu'il n'y a pas de Commission Générale.

Catherine FLAVIGNY : Ça, ce n'est pas faisable.

Pierre CONIL : Il n'y a plus de Commission Générale. Mais, oui, c'est un vrai problème.

Catherine FLAVIGNY : Oui, oui, alors, bon,

Pierre CONIL : C'est un vrai problème ! Et, enfin, dernière observation : en ce qui concerne le délai, il est prévu que le délai sera de 5 jours, d'au moins 5 jours.

Catherine FLAVIGNY : Oui, au moins.

Pierre CONIL : Le délai entre la réunion d'une commission et le Conseil Municipal, vous avez évoqué que, en fait, rien ne s'opposait à ce que ça soit 10 jours, 12 jours voire 15 jours.

Catherine FLAVIGNY : C'est une déduction.

Pierre CONIL : Ces trois propositions ont été faites. Pourquoi ne pas inscrire, à ce moment-là, dans la nouvelle délibération que les commissions se tiendront au plus tard 10 jours ou 15 jours avant la réunion du Conseil Municipal ? Là, nous aurons le temps de nous concerter, de faire le point et puis de pouvoir nous préparer au Conseil Municipal qui est l'instance politique, effectivement, la plus importante. Voilà mes observations.

Catherine FLAVIGNY : François, tu voulais prendre la parole ?

François VION : Oui, donc, en fait le changement, M. Conil c'est ce soir et on a expérimenté, en amont, en fait, un peu la formule, donc vous avez raison de nous inviter à nous améliorer. Après, il faut distinguer, en fait, dans les ordres du jour, il y a deux sujets : il y a le premier sujet des délibérations et, vous avez raison, il faut toute la doc technique, donc on a expérimenté l'autre jour et puis, après, il y a la deuxième partie qui fait écho, problématique qu'on a identifiée lors des Commissions Générales, c'est plutôt la partie information et donc, du coup, on ne "balance" jamais les bagages d'information aux gens qui vont les recevoir en amont parce que, en fait, on travaillait sans le savoir et allait sur de mauvaises pistes. Par contre, vous avez raison, une fois qu'on aura donné l'information, il faudra bien évidemment qu'on joigne les bagages mais on veut expliquer, en amont. Si je prends par exemple le tableau de bord des soldes intermédiaires de gestion de la Ville, si je vous l'avais envoyé avant, sans note d'explication, voilà, sans explication, franchement c'est imbuvable. Donc, voilà, sur la partie Conseil Ok, vous avez tout, bien sûr, en amont et sur la partie information, tout, mais, bien évidemment, après qu'on ait travaillé ensemble sur le sujet, voilà.

Catherine FLAVIGNY : Merci. M. Magoarou, oui, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Permettez-moi de réagir puisque j'ai été interpellé sur cette fameuse Commission Générale. Effectivement, j'ai dit "ça allait plutôt dans le bon sens". Il faut savoir que, à cette Commission Générale, ce point-là n'était pas à l'ordre du jour, comme ça a été rappelé, et on n'a eu aucun document notamment, on n'a pas eu le texte qu'on a ce soir sur la rédaction des modifications du règlement intérieur, donc c'était une discussion, je dirais, à bâtons rompus, à chaud, et donc, ce que j'ai dit, parce que vous tronquez quand même pas mal mes paroles, j'ai dit « ça va plutôt dans le bon sens de renforcer les commissions thématiques » mais j'ai émis deux réserves. J'ai dit « il va y avoir un problème pour nous transmettre les documents en amont », on en a largement discuté et, la deuxième réserve, j'ai dit qu'il faut que notre groupe se concertent sur ce point-là, on est dans une discussion à chaud mais ça nécessite une concertation et une position du groupe, voilà ce que j'ai dit exactement, donc ce n'est pas tout-à-fait ce que vous rapportez.

Catherine FLAVIGNY : Alors, écoutez, je ne reviendrai pas, je vais clore, hein, maintenant, voilà, on va clore. Je ne reviendrai pas sur certaines choses dans tous les cas mais il y a une chose sur laquelle je peux revenir, c'est en ce qui concerne les signes dont vous avez parlé. Vous avez semblé, vous avez sans doute raison, quand on a un espace d'expression en moins, on ne peut pas être vraiment satisfait. Aujourd'hui, vous avez 1400, nous avons 1400 signes possibles, 2000 signes, excusez-moi, possibles et s'il y a un groupe supplémentaire, nous n'allons pas non plus multiplier les pages consacrées à l'expression, il y a aussi beaucoup de choses à dire et puis nous sommes contraints par la maquette de notre *Mag* aujourd'hui, dans tous les cas, au mois de novembre, ça, c'est une certitude, peut-être décembre, je ne suis pas très sûre mais, dans tous les cas, un mois au moins, voilà. Donc, le mois prochain, vous aurez moins, vous aurez donc, nous aurons, chacun des groupes, 1400 signes possibles. Après, il ne tient qu'aux petits groupes qui travaillent sur le *Mag* de décider qu'il ait une largeur un tout petit peu plus importante pour que nous puissions revenir, chacun de nos groupes, à 2000 signes. Je crois que, comme cela, cela pourrait donner satisfaction à chacune des formations ici, voilà ce que je peux vous proposer. Et, maintenant, ben, écoutez, je crois que j'ai développé aussi les arguments qui sont les nôtres, nous les avons partagés, je ne reviendrai pas sur la question des jours, non, Mme Leclercq, c'est terminé, non, non, c'est terminé. Le Maire parle, après, non, ça y est, on a échangé, je crois que, maintenant, il y a un moment donné où c'est terminé. Je ne reviendrai pas sur la question des jours puisque, quand on écrit "au moins", et ben, ça veut dire "au moins". Donc, c'est clair, c'est du français, tout le monde peut le comprendre. Donc ce n'est pas la peine de préciser autre chose et, maintenant, je passe au vote. Alors, y a-t-il des votes contre ce règlement intérieur ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

- **Vu** la délibération 2020-12-04 en date du 10 décembre 2020 instaurant la dernière version du règlement intérieur du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 6 votes contre (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Christine LECLERCQ, Pierre CONIL, Stéphane HOLE, Carole BIZIEAU) :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Adopte** le règlement intérieur du Conseil Municipal ci-dessus énoncé.

N°2021-10-04 – Budget principal Ville 2021 – Décision Modificative n°1

Rapporteur : François VION

Catherine FLAVIGNY : Et nous passons à la délibération suivante et c'est François Vion, François.

François VION : On est déjà à la 4.

Catherine FLAVIGNY : On est à la 4.

François VION : Ah oui, déjà, la 4, déjà.

Catherine FLAVIGNY : Ben, déjà, euh, non.

François VION : Pour mettre un peu d'ambiance !

Catherine FLAVIGNY : Allez, vas-y, François, la 4.

François VION : Oui, donc, comme vous le savez, chaque année on vote le budget et puis, habituellement, on vote le Budget Supplémentaire. Or, dans le schéma d'exception qui a été le nôtre suite au Covid, on a voté, en fait, le Budget Supplémentaire et le Compte Administratif 2020 en même temps, ce qui fait que, pour les ajustements de fin d'année, on ne passe pas par un BS, on passe par une demande modificative donc du budget initial qui comprend le tout. Et, bien évidemment, comme vous le savez, le budget est présenté principalement en deux parties : le budget de fonctionnement d'un côté et le budget d'investissement de l'autre et que, là, il convient, en fait, de vous demander votre accord pour modifier donc le budget en fonctionnement à hauteur globale de 119.706 € pour qu'on ait, voyez, très à la marge, vous avez les motifs détaillés de chaque demande de modification et le montant, enfin les 2 montants, pour les 3 montants les plus importants concernant donc la bataille juridique engagée dans le cadre du suivi du chantier, des malfaçons et des responsabilités juridiques de l'EMS, sur ensuite la location d'un camion de déménagement et puis, en moins, sur la prise de participation de la SPL de la Métropole qui n'a pas de raison d'être dans le budget de fonctionnement et que vous verrez réapparaître dans le budget d'investissement.

Alors, concernant le budget d'investissement, il est modifié à hauteur de 490.362 €. Principalement, on est sur une modification qui a trait à l'avance de phase de la mission de maîtrise d'œuvre concernant la piscine, on est en avance donc il convient de le constater dans le budget 2021. Autre modification significative, c'est la poursuite donc de l'acquisition de garages sur la zone de préemption renforcée autour de Colbert. Ensuite, nous avons donc la fameuse modification qu'on a trouvée en fonctionnement qui vient donc se porter à l'investissement concernant donc la souscription à la SPL, 14.000 € de la société ALTERN et puis, de l'autre côté, on a également des bonnes surprises en matière de recettes avec quelques recettes supplémentaires qu'il convient de constater et puis,

globalement, une utilisation relativement faible des fameuses provisions qui avaient fait débat de compréhension et qui viennent donc, en fait, équilibrer tout cela. Voilà Madame le Maire.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette décision modificative ? Non, oui, ah, pardon, excusez-moi, allez-y, Mme Nicq-Croizat, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Juste pour vous dire que nous allons voter contre, en cohérence avec nos votes sur les budgets primitifs, voilà. Il n'y a rien de nouveau, on fait des ajustements à la marge, on ne voit toujours pas de politiques qui sont menées grâce aux provisions qu'on avait réservées, donc nous voterons contre.

Catherine FLAVIGNY : Bien, ensuite, M. Riou, allez-y.

Alexandre RIOU : Merci Madame le Maire. Il s'agit effectivement de modifications à la marge ne remettant nullement en cause les lignes et équilibre budgétaires votés en début d'année. Par conséquent, nous estimons qu'il s'agit d'un léger réajustement interne pour la section de fonctionnement et pour celle d'investissement. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci, pas d'autres demandes de parole ? Donc, je commence par les votes contre : votes contre ? Non, merci. Abstentions, merci. Je vous remercie.

- **Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires 2021
- **Vu** la délibération n°2021-03-05 sur le vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 4 votes contre (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Christine LECLERCQ, Pierre CONIL), **2 abstentions** (Alexandre RIOU, Claudie MAUGE) :

- **Approuve** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Adopte** la décision Modificative n°1 du Budget Principal « Ville » telle que présentée ci-dessus.

N° 2021-10-05- Budget annexe 2021 - Centre nautique et de remise en forme "eurocéane" – Décision Modificative n°1

Rapporteur : François Vion.

Catherine FLAVIGNY : Délibération suivante, François Vion.

François VION : Donc ça concerne le budget annexe Eurocéane, là aussi, il s'agit donc d'une décision modificative à la marge pour un montant global de 67.000 € qui s'équilibre en 2 événements : le premier, c'était une opération de taxe foncière supplémentaire, il y a l'agrandissement donc du bâtiment piscine sur la partie vestiaires et, de l'autre côté, donc c'est l'utilisation d'une provision, enfin, oui, la mise en place d'une provision et, tout ça s'équilibre donc avec une indemnité minorée suite au Covid pour le délégué.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de parole ? Non, votes contre ? Abstentions ? Non, merci.

- **Vu** le Budget Supplémentaire du Budget annexe du Centre nautique et de remise en forme "eurocéane".

- **Après** avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 4 votes contre (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Christine LECLERCQ, Pierre CONIL) :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Approuve** la décision modificative n°1 du Budget annexe du Centre nautique et de remise en forme "eurocéane" au titre de l'année 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

N° 2021-10-06- Maitrise d'Œuvre pour la rénovation et la réhabilitation de la piscine Eurocéane de Mont-Saint-Aignan - Autorisation d'attribution et de signature

Rapporteur : François VION

Catherine FLAVIGNY : La délibération suivante : François Vion.

François VION : Merci, donc délibération pour laquelle pour laquelle je propose, à nouveau, de passer la parole en commentaires à notre ami, M. Lucas.

Gaëtan LUCAS : Merci. En effet, on va pouvoir faire à deux voix et même à plusieurs voix avec tout le monde. Déjà, vous dire qu'on est à une étape importante d'un dossier important, une étape importante après concertation, je sais que certains n'ont peut-être pas la même définition de la concertation mais, sur ce sujet, ça fait déjà des années que l'on échange avec les habitants. Je crois que, depuis le début du mandat, pas une seule commission "culture sports jeunesse" n'a pas abordé ce sujet et il y a même eu une commission exceptionnelle sur le sujet, donc autant dire que le débat, pour moi, a eu lieu. Il a eu lieu dans le mandat précédent, on avait même tendu la main deux fois au groupe d'opposition de l'époque, je n'ai pas eu l'impression qu'il avait été saisi et puis la campagne électorale a également été, pour ce sujet, un grand moment d'échanges, donc voilà un petit peu cette étape importante qui se profile, que l'on va valider ce soir avec le choix du maître d'œuvre qui va nous accompagner. Cela fait suite à une réunion de la commission d'appel d'offres qui a eu lieu le 7 octobre où, à l'unanimité, il a été choisi Air Agence entraînant dans sa suite trois autres entreprises d'architecture, Novam Ingénierie et Venathec. Voilà ce que l'on peut dire. J'ajoute peut-être juste, vraiment très rapidement parce qu'on l'a déjà fait en Commission Générale, les points forts du candidat retenu : c'est vraiment son respect à la lettre du programme posé par la Ville, c'est un risque quasiment inexistant, à notre sens, par rapport justement aux premiers travaux que cet architecte et son groupement ont proposés. Le coût également de la prestation, c'est le moindre des trois qui étaient en compétition en dernier lieu et aussi le calendrier qui nous paraît être le plus adapté puisqu'il nous permettra, notamment, de fonctionner, de continuer d'ouvrir le lieu une grande partie de la durée des travaux annoncés.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Y a-t-il une demande de parole ? Alors, M. Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Merci, nous voterons pour cette délibération et, une fois de plus, nous regrettons le manque de concertation. Effectivement, M. Lucas, il y a eu des discussions en commission sur ces sujets, notamment sur les travaux prévus mais les choix que vous avez faits, vous les avez faits tout seul, dans votre coin et ils ne nous ont pas été présentés avant la commission d'appel d'offres. On les a découverts dans les documents de la commission d'appel d'offres du 7 octobre pour retenir le maître d'œuvre. Sur ces travaux, par exemple, nous nous interrogeons sur la pertinence de remplacer le

restaurant qui rendait quand même beaucoup de services à plein de monde par une salle de fitness, une nouvelle salle de fitness à Mont-Saint-Aignan, ça ouvre, ça ferme, il y en a beaucoup, bon, je ne sais pas si c'est extrêmement pertinent. Concernant la piscine, on peut dire aussi que ce manque de concertation concerne aussi le renouvellement de la délégation de service public. Le cahier des charges, à notre connaissance, nous n'en avons pas eu connaissance. Est-ce qu'il est, par exemple, prévu de poursuivre l'obligation de performance énergétique demandée au délégataire actuellement ? Nous n'en savons rien. Est-ce qu'il est prévu une concertation là-dessus ? Est-ce qu'il est prévu de nous communiquer le cahier des charges ? Voilà, c'est une autre question.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Magoarou. Y a-t-il d'autres questions concernant cette délibération ? On peut peut-être répondre à plusieurs questions en même temps, non, il n'y en a pas d'autres. Alors, Gaëtan Lucas.

Gaëtan LUCAS : Merci. Je me doutais bien qu'on ne serait pas d'accord sur la concertation. Vous n'avez pas encore vu le résultat du projet.

Pascal MAGOAROU : *Inaudible.*

Gaëtan LUCAS : Oui, je pense en effet mais je crois qu'il faut comprendre que, ce n'est pas parce que vous avez des envies, des expressions, des volontés que l'on va forcément pouvoir les intégrer, qu'on va vouloir les intégrer, ça ne veut pas dire qu'on ne vous a pas entendu et sur la notion de restaurant, je pense qu'il faut avoir à l'esprit que nous n'avons pas décidé de supprimer tout lieu, enfin toutes activités qui étaient faites auparavant par le restaurant parce que le restaurant, au final, moi, j'ai regardé les chiffres, c'était 32 repas par jour en moyenne en 2019. Et il y avait beaucoup d'autres choses, c'était de la convivialité, c'étaient des moments où les gens pouvaient partager un café ou simplement discuter. On va retrouver cet espace de convivialité dans le lieu, on l'a dit et, ça, c'est vraiment quelque chose qui est sorti des réunions qu'on a pu avoir avec vous et je crois que Madame le Maire on pourra vraiment se féliciter que nous saurons garder de la convivialité dans ce lieu et l'idée aussi de pouvoir continuer à manger, pas forcément directement sur le centre nautique mais peut-être un peu au-delà, au niveau du centre sportif, fait partie des réflexions que nous avons encore à l'esprit et j'espère qu'on pourra vraiment, voilà, malgré tout, entendre ce que vous avez dit. Ne partez pas avec l'idée préconçue que nous n'arriverons pas à, malgré tout, tenir compte de vos réflexions. Concernant la DSP, on n'en est pas encore tout-à-fait au cahier des charges, on fera la démarche de revenir vers vous et, là aussi, j'espère que vous verrez que vous serez entendu.

Catherine FLAVIGNY : Merci Gaëtan. Oui, Mme Nicq-Croizat, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Concernant le cahier des charges, excusez-moi, mais j'en ai fait la demande la dernière fois que j'ai croisé M. Lebigre qui doit me le transmettre puisqu'il y a une commission DSP qui a lieu la semaine prochaine qui doit faire une sélection des candidatures. Sans avoir le projet de cahier des charges, je me vois mal me prononcer sur des candidatures, je ne sais ce qui a été demandé aux candidats.

Gaëtan LUCAS : L'étape première, là, qui va avoir lieu le 18 ou le 19 octobre, ce n'est qu'une étape assez formelle qui va entériner que les candidats peuvent être candidats. On en est là et, après, il y aura une autre commission de DSP qui attribuera et qui parlera davantage du cahier des charges.

Catherine FLAVIGNY : Alors, pas deux à la fois.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Excusez-moi mais, pour juger de la validité d'une candidature, il faut quand même avoir une idée de : qu'est-ce qu'on est supposé lui demander ensuite ?

Catherine FLAVIGNY : Alors, bon, écoutez, Mme Nicq-Croizat, moi, je vais répondre dans tous les cas sur la question du restaurant. On a bien entendu ce que vous avez dit, il ne faut pas perdre de vue le fait que c'est le restaurateur lui-même qui a mis fin à la fonction du restaurant, ce n'est pas nous, le restaurateur. Le restaurant ne marchait plus, il a décidé de se tourner, lui, vers autre chose. Je l'ai rencontré personnellement, il exerce un tout autre métier aujourd'hui, voilà, c'est un fait. On est maintenant à un an et demi du renouvellement d'une DSP, ce n'est pas maintenant qu'on va, ce n'est pas nous d'abord, c'était un contrat, c'était Vert Marine et le restaurateur, donc ce n'est pas aujourd'hui, pour un an et demi, c'est trop compliqué, que l'on va demander à Vert Marine... D'abord c'est à eux à faire quelque chose et, bon, ce n'est pas maintenant qu'on va essayer de trouver une solution pérenne. Par contre, comme l'a dit Gaëtan Lucas, on va essayer de trouver une solution transitoire, ça, c'est une certitude, oui, on a des idées, ça va nous demander, voilà, un petit mois peut-être ou deux mais on peut trouver des solutions transitoires, donc il ne faut pas dire, comme vous le dites, M. Magoarou, "ah ! mais l'espace est occupé par du fitness" et, nous, on est, ben oui, il est occupé par du fitness parce que, aujourd'hui, il y a un espace vide. Donc il vaut mieux qu'il soit un petit peu rempli avec des personnes qui veulent faire un peu de sport et puis, voilà, on trouvera d'autres solutions. Ensuite, en ce qui concerne l'histoire de la concertation, alors, moi, je veux quand même vous rappeler quelques dates parce que j'ai l'impression quand même qu'il y a certaines personnes qui exagèrent dans la façon de concevoir la concertation. Ce sujet a été traité en commission "sports culture jeunesse" le 10 novembre 2020 puis le 16 mars 2021 et en commission élargie le 31 mai 2021, bon, et ben, écoutez, il a déjà été, traité à plusieurs reprises et encore et encore en octobre, donc je crois que nous ne sommes pas sans répondre à vos questions et chercher l'échange possible pour que vous ayez toutes les informations sur les sujets qui concernent la Ville, non, ça vous ne pouvez pas le dire, c'est profondément injuste, bien.

Alors, donc, je vous propose maintenant de passer au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Parfait, merci à vous.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande publique
- **Vu** l'avis de la CAO du 7 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer le marché ;
- **Dit** que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 20 « frais d'étude » du budget Ville sur l'exercice en cours et suivants.

N°2021-10-07 – Cession d'une emprise communale - rue Beauséjour

Rapporteur : Bertrand CAMILLERAPP

Catherine FLAVIGNY : Et nous passons à la délibération 7 avec Bertrand Camillerapp.

Bertrand CAMILLERAPP : Merci Madame le Maire. Il s'agit d'une cession d'une emprise communale située Rue Beauséjour. M. et Mme HECQUET ont sollicité la Ville pour acquérir une emprise communale qui est riveraine de leur propriété et pourrait constituer un jardin d'agrément. Alors, ce terrain est un terrain très en pente dont l'extrémité juxte la rue des Bulins. Il correspond à une bande de talus d'une surface

d'environ 250 m² qui est intégrée à la parcelle cadastrée AM 410. Ce talus est envahi d'arbustes, difficile d'accès, entraînant une contrainte d'entretien pour la Ville. Il avait déjà fait l'objet d'un déclassement par délibération du 15 février 2013, donc vous voyez que ça remonte un petit peu, dans le cadre d'un premier projet d'acquisition par les anciens propriétaires qui, finalement, n'ont pas donné suite. Le prix de cession qui est proposé, compte tenu de l'avis de France Domaine en date du 29 juin dernier est de 55,00 € le m² pour une surface approximative de 250 m² avec, donc, un montant arrondi de cession proposé à 14.000 €. La surface à céder sera précisée par le géomètre lors de l'élaboration du plan de division. Les frais de géomètre sont, comme d'habitude, avec ceux du notaire, à la charge de l'acquéreur, donc il appartient au Conseil Municipal d'approuver la cession présentée ci-avant. Voilà Madame le Maire.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Y a-t-il une remarque ? M. Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Nous voterons contre cette délibération comme nous l'avons dit en Commission Générale. Nous estimons que le prix de vente est beaucoup trop bas, il s'agit en fait d'un grand terrain de 250 m², ce n'est pas trop comparable aux autres terrains que cite France Domaine dans son évaluation. Avec un talus pentu certes mais aussi avec un replat et tout cela va fortement valoriser la propriété de l'acquéreur.

Catherine FLAVIGNY : Je repasse la parole à Bertrand Camillerapp.

Bertrand CAMILLERAPP : Oui, France Domaine avait situé un prix moyen entre 30 et 80, le prix de 55 qui est retenu dans la négociation me paraît assez raisonnable.

Catherine FLAVIGNY : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, on passe au vote : des votes contre ? Des abstentions ? Merci à vous.

- **Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1, L2141-1, L2211-1, L2221-1 et L1212-1,
- **Vu** Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1,
- **Vu** la délibération du 15 février 2013 portant déclassement du talus de la rue Beauséjour,
- **Vu** l'avis des domaines en date du 29 juin 2021,
- **Considérant** que cette parcelle déclassée représente une contrainte d'entretien pour la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 4 votes contre (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Christine LECLERCQ, Pierre CONIL) :

- **Approuve** les termes du rapport qui précède ;
- **Décide** la cession au profit de Monsieur et Madame HECQUET, de l'emprise de terrain d'environ 250 m² située rue Beauséjour à l'angle constitué avec la rue des Bulins, au prix de 55 € le m² soit 14 000 € pour ladite surface restant à confirmer, dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes pièces nécessaires à la conclusion du dossier ;
- **Dit** que la recette en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Catherine FLAVIGNY : Je suis obligée de revenir une minute sur la délibération précédente, c'est-à-dire la n° 6, car il faut préciser que les dépenses et ça se trouve en fin

de délibération, donc à la page 13, les dépenses seront imputées sur le budget Ville et non pas sur le budget Eurocéane, il s'agit de la délibération précédente, d'accord, voilà. Tout le monde a bien noté ? Parfait, je vous remercie. Tout le monde voit bien ce que j'ai précisé ? D'accord. Alors, si c'est clair, on peut passer à la délibération suivante, donc la n° 8, Bertrand Camillerapp.

N°2021-10-08– Copropriété des Garages du Cailly - Acquisition de 3 boxes
Rapporteur : Bertrand CAMILLERAPP

Bertrand CAMILLERAPP : Merci Madame le Maire. Il s'agit de la copropriété des Garages du Cailly. Dans le cadre du PLUI qui a été adopté le 13 février 2020, la Ville de Mont-Saint-Aignan a acté que la centralité de la commune devait s'affirmer autour de la place Colbert et non plus en quatre centralités distinctes. Donc, dans cet esprit, la copropriété "Les Garages du Cailly" qui est située rue Nicolas Poussin, constituant un parking semi-enterré de 58 boxes a été identifiée comme une parcelle mutable nécessaire au réaménagement du quartier. A la demande de la commune, la Métropole a donc instauré, par délibération du 13 février 2020, un droit de préemption urbain renforcé sur cette parcelle. Alors, l'étude de l'EPFN avait mis en évidence un intérêt pour cette parcelle dans le cadre de sa situation qui est immédiatement à proximité du bâtiment Colbert, ce bâtiment que l'EPFN a acquis pour nous, Ville, depuis le printemps dernier. Donc, le propriétaire a donc proposé la vente à la Ville de 3 de ces boxes et c'est dans cet esprit que cette délibération est présentée pour un prix d'achat de 11.000 € le box, étant précisé que les frais d'agence immobilière de 1.000 € sont à la charge des vendeurs. Ce prix est conforme à l'estimation des services de France domaine du 16 juillet 2021 et, donc, il est proposé d'approuver l'acquisition des lots 2,4 et 8 de cette copropriété.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Quelqu'un souhaite, oui, poser des questions ? Mme Nicq-Croizat, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Comme à chaque fois, je fais observer que le PLUI n'a jamais parlé de centralité autour de la place Colbert, de conforter une centralité autour de la place Colbert. Il a simplement constaté que la zone la plus centrale de Mont-Saint-Aignan était articulée autour d'un triangle qui comprenait place Colbert, centre commercial des Coquets et Pasteur, l'Hôtel de Ville, donc c'est une erreur, c'est un abus de votre part à chaque fois de renvoyer ça sur le dos du PLUI. Ensuite, nous allons nous abstenir puisque nous n'avons pas connaissance du projet global qui est poursuivi en faisant l'acquisition de ces boxes.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Mme Bizieau.

Carole BIZIEAU : Merci Madame le Maire. Je voudrais intervenir, comme je l'ai déjà fait il y a un an, au sujet, enfin au moment où, en fait, la Ville achetait les deux premiers boxes, c'était en octobre 2020. La Ville a donc décidé de racheter de façon progressive ces 58 boxes du parking semi-enterré en exerçant son droit de préemption et en motivant l'exercice de ce droit de préemption urbain par la volonté de requalifier la place Colbert, très bien, et de transférer la nouvelle mairie sur cette Place. C'est ce qui est indiqué sur le courrier du 16 juillet de la DGFIP. Vous utilisez cet argument de transfert de la mairie avec la DGFIP, en revanche en Conseil Municipal et en commission, vous nous dites que vous êtes encore au stade de la réflexion. Alors, ma première question, c'est, où en êtes-vous précisément ? Et deuxième point, au sujet du prix, en fait, mon inquiétude est toujours la même, c'est-à-dire que, au départ, on avait un prix de vente à 9.000 €, ensuite le deuxième box le prix donc s'élevait à 9.500 €, aujourd'hui on en est à 11.000. On a encore un certain nombre de parkings à acheter, je pense que les prix vont augmenter, alors ça peut sembler pas très important comme différence sauf que, c'est quand même de l'argent public, c'est la première chose. Et deuxième chose, je redis ce que j'ai dit il y a un an parce que, voilà, ça me tient à cœur, je me demande quelle est la valeur ajoutée de cette opération de transfert, est-ce que ce projet fait partie des attentes des habitants ? Je

pense que, aujourd'hui, ils ont des préoccupations qui sont bien éloignées des projets de transfert de l'Hôtel de Ville, je ne parle pas de la requalification de la Place Colbert, des travaux qui vont être réalisés sur la Place. Enfin, dans votre programme de campagne où rien n'était dit sur ce projet que je qualifierai de grande envergure, vous avez fait état d'une volonté de proximité encore plus accrue avec les habitants. Alors, sur le sujet du transfert de l'Hôtel de Ville, cette grande proximité a l'occasion de s'exercer, vous avez d'ailleurs dit au Conseil Municipal du 8 octobre 2020 que vous construisiez la réflexion, pas seule, mais avec la participation des habitants. Leur avis est essentiel, l'avis des riverains et des usagers de la Place mais aussi celui de tous les habitants qui vont mettre la main à la poche pour déménager les bureaux de l'Hôtel de Ville, merci.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Bizieau. Ecoutez, je vais vous faire une petite réponse. Alors, déjà, en ce qui concerne l'expression "la centralité sous la forme de triangle", ceci est l'occasion pour moi d'évoquer la mémoire de Martine Gest car c'est lors d'un atelier où nous avons travaillé ensemble, elle et moi, je me souviens parfaitement de ce moment-là où nous avons étudié ensemble la centralité, en fait, de Mont-Saint-Aignan et nous avons ensemble défini un triangle en fait passant par Colbert, Coquets. Voilà d'où est née cette centralité, ce mot que vous reprenez, centralité triangulaire, oui, c'est vrai, en fait, c'est juste, bon, donc, voilà. Alors, après, que ça soit dans le PLUI, ben, forcément puisque c'était sorti des ateliers du PLUI, enfin j'imagine que c'est évoqué puisque nous étions ensemble, nous avons réfléchi ensemble, voilà ça doit être retracé, j'espère que ça tient compte de nos réflexions, enfin que ce PLUI tient compte de toutes nos réflexions, voilà. Donc, c'est l'occasion d'évoquer ce travail que nous avons fait avec Martine Gest dans d'excellentes conditions. Ensuite, en ce qui concerne le transfert de l'Hôtel de Ville, et bien, écoutez, ce n'est pas le sujet, voilà, il y a une temporalité pour des sujets, surtout quand ils sont aussi importants que celui-là. Nous lançons une étude, voilà, elle va démarrer, cette étude importante qui doit emmener tous les habitants dans une réflexion. Après, bon, ben, écoutez, pour le moment, il n'est pas question d'aller dire aujourd'hui que l'Hôtel de Ville va être transféré. Par contre, parce qu'on est quand même des personnes raisonnables et des élus responsables, on a étudié par ailleurs la potentialité de pouvoir déplacer l'Hôtel de Ville là-bas, c'est un autre sujet, je ne reviendrai pas là-dessus. On en a déjà discuté, parce qu'on ne conçoit pas un projet si on n'est pas capable de le réaliser non plus, sinon ça n'a pas de sens, bon, on commence par ça et puis, après, ben, écoutez, la réflexion démarre et elle va durer un an, d'accord, voilà. Voilà ce que je veux dire donc, pour le moment, mais on en est à l'achat de garages directement d'ailleurs aux propriétaires et on arrive à huit garages en tout, c'est vrai que ça va finalement assez vite. Bon, voilà où j'en suis. Oui, allez-y.

Carole BIZIEAU : Je me suis, voilà, je me suis permise de parler de votre volonté de transférer l'Hôtel de Ville tout simplement parce que, en annexe, on a un courrier de la DGFIP en réponse donc à un courrier de la Ville et la DGFIP écrit « par conséquent il peut être considéré que la valeur unitaire d'une place de stationnement dans la même copropriété, etc. », votre demande s'inscrit dans le cadre du projet de requalification et dans le cadre du transfert de la nouvelle Mairie vers cette Place.

Catherine FLAVIGNY : Oui, Mme Bizieau, donc je vous réponds que, pour beaucoup de gens, ce projet a du sens mais j'en suis là, c'est tout, pour beaucoup de gens ce projet a du sens, voilà, ça, c'est une certitude. Mais, après, nous travaillons avec les habitants de Mont-Saint-Aignan, avec les commerçants, avec tous ceux qui habitent sur cette Place et la réflexion va commencer et nous verrons, voilà. Alors, donc, y a-t-il des votes contre ? Je sais, oui, il y en a qui se sont exprimés. Mme Nicq-Croizat.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Je profite pour refaire une demande que j'ai déjà formulé plusieurs fois.

Catherine FLAVIGNY : C'est vrai.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Avoir le cahier des charges du lotissement de 1961, donc vous me le promettez à chaque fois, j'aimerais bien pouvoir en prendre connaissance, s'il vous plait.

Catherine FLAVIGNY : Alors, vous avez parfaitement raison, donc, voilà une demande, une demande que nous n'avons pas honorée, une, d'accord, voilà. Donc, nous allons l'honorer, effectivement ça a pris un peu temps parce que c'est, ce cahier des charges est très important, voilà, bon, mais vous l'aurez. Par contre, il faut que les services prennent encore le temps de peut-être lire aussi certains documents avant, c'est quand même normal avant de vous transmettre le dossier, ça me paraît légitime mais je crois que c'est le seul document que nous ne vous avons pas transmis. Cela est pour remédier aux petites injustices que vous avez dites à notre égard au début de cette séance, on est bien d'accord, voilà. Alors, on va pouvoir donc voter cette délibération : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci à vous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 6 abstentions (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Christine LECLERCQ, Pierre CONIL, Alexandre RIOU, Claudie MAUGE) :

- **Approuve** les termes du rapport qui précède ;
- **Décide** l'acquisition des lots n°2, n°4 et n°8 de la copropriété cadastrée AT42, pour un montant total de 33 000 € (trente-trois mille euros) hors frais d'acte à la charge de la Ville ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir avec les vendeurs Consorts LESIEUR, dans les conditions ci-dessus énoncées, ainsi que toutes pièces nécessaires à la conclusion du dossier ;
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

N°2021-10-09 – Service public délégué – Centre nautique et de remise en forme « Eurocéane »- Organisation de l'enseignement de la natation scolaire – Convention tripartite

Rapporteur : Gaëtan LUCAS

Catherine FLAVIGNY : La délibération n° 9, Gaëtan Lucas.

Gaëtan LUCAS : Merci. Oui, il s'agit d'une délibération qui concerne l'apprentissage de la natation en milieu scolaire et c'est une convention que l'on vous soumet ce soir, convention tripartite qui regroupe la Ville, le délégataire Vert Marine et l'Education Nationale, c'est une reconduction, cette convention était déjà valable les années précédentes. Elle fait l'objet d'évaluations annuellement entre les différents partenaires, ils se réunissent, ils évoquent la satisfaction du travail en commun, des objectifs atteints et on vous propose, donc, la reconduction de cette convention. A noter que, hormis, vous l'avez déjà un petit peu dit en Commission Générale, je crois que c'était, j'oublie le nom, excusez-moi, je ne suis pas très doué pour les noms et, ça, je m'en excuse, Mme Christine Leclercq, voilà, excusez-moi, j'ai retenu plus le prénom que le nom, pardon, pardon, pardon, mais vous aviez parlé, en effet, de la période Covid qui est venue impacter forcément l'apprentissage de la natation comme elle a impacté beaucoup, beaucoup d'autres pratiques sportives et je vous avait dit et je le réaffirme que nous avons demandé à ce que ces séances annulées puissent être rattrapées.

Catherine FLAVIGNY : Merci Gaëtan, oui, Mme Leclercq, allez-y.

Christine LECLERCQ : J'aurai simplement une petite remarque, c'est par rapport à la durée de la convention. Alors, ce qui m'a étonnée c'est que sa durée est de trois ans, si je me souviens bien, la délégation de service public à Vert Marine se termine fin 2022, donc

fin 2022, qu'est-ce qui va se passer ? Si ce n'est pas Vert Marine ou même si c'est Vert Marine, on devra refaire une convention donc c'est pour ça que, enfin je ne sais pas pourquoi vous avez mis 2024, moi, j'aurais, enfin, moi, j'aurais mis 2021-2022 puisque, à mon avis, forcément, à la fin 2022 on sera obligé de refaire une convention, voilà, c'était simplement une remarque.

Gaëtan LUCAS : Vous avez raison, c'est un point qu'on avait déjà évoqué, je vous le dis souvent, oui, vous aussi M. Conil, mais les autres aussi, les 33 autour de la table. En fait, on en avait parlé et le contrat est supérieur à la convention, donc, en effet, le contrat interrompra la convention, il conviendra de la remettre en route. Bon, c'est vrai, c'est une subtilité qui ne m'est pas venue à l'esprit, moi, en tout cas, quand le dossier m'est arrivé mais ça va se faire automatiquement.

Catherine FLAVIGNY : Merci Gaëtan. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non plus, je vous remercie.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'Éducation et notamment ses articles L. 122-1-1 et L.312-3,
- La délibération 2017-10-15 du conseil municipal du 4 octobre 2017,

Considérant :

- Que l'Éducation Physique et Sportive répond aux enjeux de formation du Socle Commun en permettant à tous les élèves de construire leurs compétences, notamment en matière de natation,
- La nécessité, pour les élèves, de maîtriser le milieu aquatique, leur permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé,
- Le projet de convention disponible sur le site extranet dédié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame Le Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention tripartite entre la Ville de Mont-Saint-Aignan, l'Éducation Nationale et la société Vert Marine.

N°2021-10-10 – Promeneurs du net (PDN) – Intégration au dispositif-

Signature de la convention

Rapporteur : Gaëtan LUCAS

Catherine FLAVIGNY : Délibération suivante, Gaëtan Lucas, la 10.

Gaëtan LUCAS : Il s'agit à nouveau d'une convention en lien, cette fois, avec le secteur "jeunesse". Cela concerne le dispositif "Promeneur du Net" qui est un dispositif d'accompagnement des 12-17 ans sur ce qu'on appelle la "rue numérique" à savoir Internet tout simplement. Juste en avant-propos et pour justifier, sans doute, pleinement la reconduction de cette convention, 80 % des 13-19 ans sont équipés d'un smartphone et ils passent en moyenne quinze heures par semaine sur Internet. Donc, il y a beaucoup de choses, sans doute, à apprendre mais il y a aussi parfois des risques et c'est aussi, du coup, un outil où on peut accompagner les jeunes, les écouter, les orienter. Les principales actions qui ont été faites par l'agent qui est en charge de ce dispositif, c'est justement l'accompagnement sur l'orientation professionnelle. Il y a eu aussi un gros travail en lien avec la période Covid et les risques d'isolement à la fois des jeunes mais parfois aussi un petit peu au-delà, ce sont des familles qui, juste derrière, sont parfois

aussi l'objet d'accompagnement dans le cadre de ce dispositif et il y a, bien sûr, tous les risques addictifs également qui peuvent être détectés à travers ce genre de dispositif. En matière d'évaluation, parce que vous en avez parlé également aussi en Commission Générale, alors, bizarrement, c'est un dispositif assez jeune qui prévoyait des dispositifs d'évaluations posés par la CAF et le CRIJ. Sur la période passée, en fait, ils n'ont pas été mis en route et ils devraient être mis en route, là, avec la nouvelle personne de chez nous, d'ailleurs, qui a été formée pour cela mais en évaluation interne on peut signaler que, à peu près, une soixantaine de jeunes sont concernés par ce dispositif et au-delà c'est l'ensemble des collégiens qui peuvent aussi être connectés ou qui peuvent être atteints par l'agent qui travaille pour nous sur ce sujet. Voilà quelques chiffres que je voulais peut-être vous donner également. C'est essentiellement Facebook, Instagram et Snapchat qui sont les trois supports numériques et c'est maintenant beaucoup plus Instagram que Facebook d'ailleurs - 300 abonnés sur la page Facebook mais 84 sur Instagram - qui ont été lancés seulement il y a quelques semaines et qui sont vraiment là où on va toucher les jeunes. Sur Facebook, on touche moins les jeunes, ça peut être des amis, il y en a parmi nous, dans la salle, ici, qui sont abonnés à cette page par exemple.

Catherine FLAVIGNY : Merci.

Gaëtan LUCAS : Et tout ça pour vous dire, au final, parce que je n'ai pas donné l'objet et j'en suis désolé du vrai sujet qui est derrière ce vote, c'est qu'on change tout simplement le nom de l'agent qui va être "Promeneuse du Net" et c'est pour cela que l'on vous propose de voter ou qu'on est dans l'obligation de vous soumettre cela ce soir. Excusez-moi si j'ai été un peu long.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Alors, Madame Maugé, allez-y.

Claudie MAUGE : Je vous remercie M. Lucas, je vous avais demandé en Commission Générale quelques précisions, je vous remercie de les avoir apportées. C'est effectivement un sujet qui nous tient à cœur, c'est un sujet extrêmement important à l'heure où les enfants et les jeunes sont extrêmement, comme vous venez de le dire, impactés par ces réseaux sociaux avec toutes les fakes news et aussi les complots et tous les dangers qu'ils peuvent rencontrer sur le net, c'est vraiment une très bonne initiative que ce "Promeneur du Net". Si j'ai bien compris, c'est la « coordonnatrice », oui, c'est ça, la « coordonnatrice », oui, je sens que je fais une erreur en le disant, du pôle adolescents qui va être l'agent donc "Promeneur du Net". Pour élargir un peu le propos, justement sur le pôle adolescents, on a peu d'informations, peu de bilans sur ce qu'il s'y passe. Pour avoir travaillé quand même 41 ans avec des adolescents, je sais à quel point c'est une période de la vie fragile mais c'est aussi une période de la vie sur laquelle on peut les impliquer dans des concepts citoyens, leur donner l'envie de vraiment pratiquer les valeurs républicaines et, en ce sens, j'aimerais savoir ce que le pôle adolescents compte faire, ce qu'il a pu faire précédemment, quels sont les projets qui sont menés avec les adolescents. Grâce à la commission scolaire, je connais assez bien et je vous remercie, Mme Tourillon, tout ce qui est fait pour les enfants dans le domaine culturel, sportif, citoyen, c'est vraiment tout-à-fait remarquable mais nous savons tous que ce qu'on peut faire avec des enfants jusqu'à 11 ans ne protège pas nécessairement les adolescents lorsqu'ils sont plus âgés et que le groupe de pairs est celui qu'ils vont suivre plutôt que les bonnes pratiques qu'on a pu essayer de mettre en place avant. Donc, mon souci est vraiment sur les adolescents et j'aimerais savoir ce que l'on peut faire ou ce qui est fait. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Madame Maugé. Quelqu'un souhaite répondre ? Gaëtan Lucas.

Gaëtan LUCAS : Oui, alors, c'est un sujet, en fait, qui fait partie d'une autre commission, c'est la commission "culture sports jeunesse" et nous avons déjà accueilli la coordonnatrice en séance de cette commission. Elle est venue présenter, justement, ses programmes d'actions qui sont plus des programmes qui sont faits dans le cadre de belles

démarches, je trouve. Il y a vraiment un savoir-faire dans l'accompagnement des jeunes à la fois en milieu "loisirs" mais aussi par rapport à tous les enjeux qu'il y a autour, il y a des gros sujets de prévention, c'est vraiment le maître mot de l'action de ce service, voilà. Je l'ai déjà dit un petit peu tout à l'heure mais, en effet, par rapport à l'isolement des enfants, leur quête de sens dans la vie, enfin, c'est vrai que c'est un âge très sensible et, ça, ça fait partie des choses importantes. Il y a tout un volet "citoyenneté" également que l'on a mis sur la table et MSA Jeunes, puisque c'est comme ça que ça s'appelle, a été l'acteur principal même l'unique acteur et le bel acteur qui a initié le skatepark, qui l'a porté, c'est-à-dire qu'il y a vraiment eu l'accompagnement de la coordonnatrice jeunesse qui a accompagné les jeunes dans le projet. On avait dit en plus, au départ, qu'on ne savait même pas si le projet aboutirait et que la réponse pourrait être non mais on voulait leur apprendre éventuellement à ce qu'on puisse leur dire non. Ils ont réussi à ouvrir toutes les portes et ils ont réussi à trouver des financements et, donc, ça, c'est vraiment à la fois une réussite, une fierté mais vraiment le cœur de ce que l'on attend et que l'on propose aux jeunes, beaucoup d'activités sportives également sont pratiquées et, là, c'est la rencontre, c'est le dialogue, l'épanouissement, le bien-être et la santé derrière aussi, bien sûr, qui fait partie des sujets que MSA Jeunes porte. Je le rappelle, c'est en commission "culture sports jeunesse" mais on pourra vous transmettre le diaporama qui avait été diffusé à l'époque.

Michèle PREVOST : Je voulais juste...

Catherine FLAVIGNY : Oui

Michèle PREVOST : Ça marche ? Oui, vous m'entendez ? Oui

Catherine FLAVIGNY : Ah, attends une seconde, alors, vas-y Michèle.

Michèle PREVOST : Mme Maugé, il y a aussi beaucoup d'actions avec l'Unicef. La coordonnatrice du pôle ados fait des actions dans les classes avec les professeurs autour de la citoyenneté au nom de l'Unicef. Je pourrai vous dire lesquels mais ce n'est peut-être pas le moment mais je vous le dirai.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup, Mme Prévost. Mme Chabert.

Martine CHABERT-DUKEN : Simplement pour vous dire que, effectivement, j'ai été alertée par la responsable du pôle ados des difficultés que pouvaient rencontrer certains collégiens au niveau de notre collège, Jean de la Varenne, donc, nous allons amorcer en collaboration avec la responsable du pôle ados tout un travail justement pour cibler un peu plus tous nos ados en difficultés, voilà.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Alors, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales,
- La convention des promeneurs du net à disposition sur le site extranet dédié,

Considérant :

- La nécessité de prévenir le public jeunes dans l'utilisation des réseaux sociaux,
- L'intérêt de maintenir le contact avec ce public à travers des actions de communication, d'accompagnement, d'information et de prévention sur les réseaux,
- Le professionnalisme de cette démarche,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la convention des "Promeneurs du net" disponible sur le site extranet dédié.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la charte susvisée.

N°2021-10-11 – Projet éducatif territorial (PEdT)- Renouvellement de la convention entre la Ville de Mont-Saint-Aignan, la préfecture de Seine-Maritime, la Direction des services départementaux de l'Education nationale et la Caisse d'Allocations Familiales – Années Scolaires 2021/2022- 2022/2023- 2023/2024.

Rapporteur : Stéphanie TOURILLON

N°2021-10-12 – Renouvellement de l'organisation dérogatoire du temps scolaire

Rapporteur : Stéphanie TOURILLON

Catherine FLAVIGNY : Nous passons à la délibération n° 11 avec Stéphanie Tourillon. D'ailleurs, Stéphanie, la 11 et la 12 sont assez proches, on pourrait peut-être les traiter en même temps mais, après, les voter séparément bien sûr. Hein, entendu ? Voilà.

Stéphanie TOURILLON : Donc, il s'agit d'abord du renouvellement de la convention Ville/Préfecture/Education Nationale et CAF en matière de projets éducatifs du territoire. Donc, vous savez qu'il s'agit là d'un outil de travail interservices qui permet véritablement de reprendre la stratégie à l'enfance avec l'ensemble des plans d'actions qui sont proposés. Le deuxième thème concerne le renouvellement de l'organisation dérogatoire du temps scolaire puisque vous savez que nous sommes passés à la semaine à quatre jours, c'est totalement dérogatoire. Il nous faut l'autorisation de fonctionner sur ce rythme tous les trois ans donc nous avons recueilli l'avis des conseils d'école et reçu les formulaires de confirmation des écoles qui, en effet, souhaitent garder la semaine à quatre jours, d'où nous proposons le maintien de cette dérogation.

Catherine FLAVIGNY : Y a-t-il des demandes de parole concernant ces deux sujets qui se rejoignent ? Non, alors je les fais voter séparément. Donc, d'abord le projet éducatif donc territorial, le PEDT, avec le renouvellement de la convention : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, je vous remercie.

Vu :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le code de l'éducation, et notamment ses articles L.551-1 et R. 551-13,
- La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,
- Le décret n° 2017-549 du 14 avril 2017 modifiant le décret n° 2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
- Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
- Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs
- La circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire,

- La circulaire n° 2016-165 du 8 novembre 2016 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré,
- La délibération du Conseil Municipal n°2018-12-02 du 13 décembre 2018 relative à l'organisation des rythmes éducatifs à la rentrée 2019,
- La convention relative à la mise en place du P.E.D.T. 2019-2022 et au Plan Mercredi,

Considérant :

- Que la Ville s'investit depuis plusieurs années dans des politiques éducatives contribuant à la réussite des jeunes mont-saint-aignanais,
- Qu'elle a signé son premier P.E.D.T. pour la période 2019-2021 et que celui-ci a pris fin au 31 août 2021,
- Qu'elle a organisé une consultation ayant abouti à un vote des acteurs éducatifs en faveur d'une organisation scolaire sur 4 jours,
- Qu'elle a procédé à la réalisation d'un bilan préalable à l'écriture de son nouveau P.E.D.T. pour la période 2021-2024, intégrant un Plan Mercredi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention (disponible sur l'extranet dédié) relative à la mise en place d'un nouveau Projet Educatif Territorial assorti d'un Plan Mercredi pour les années 2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024.
- **Dit** que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 7478 du budget de l'exercice en cours.

Catherine FLAVIGNY : Et, sur le renouvellement de l'organisation dérogatoire du temps scolaire, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Non plus et je vous remercie.

- **Vu** le Code de l'éducation,
- **Vu** le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires ;
- **Vu** le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ;
- **Vu** les délibérations du Conseil municipal du 13 décembre 2018 et du 14 octobre 2021, relatives au Projet Educatif de Territoire (PEdT),
- **Vu** l'avis favorable des 10 conseils d'école de la Ville,
- **Considérant** la nécessité de définir la répartition des enseignements sur la semaine scolaire,
- **Considérant** qu'après consultation des Conseils d'école, il est proposé de confirmer cette répartition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire, ou l'élu délégué, à signer la fiche d'organisation du temps scolaire disponible sur le site extranet dédié, ainsi que tous les documents ou pièces nécessaires à la conclusion du dossier.

N°2021-10-13 – Accompagnement à la scolarité – Convention de partenariat avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

Rapporteur : Stéphanie TOURILLON

Catherine FLAVIGNY : Je redonne la parole à Stéphanie Tourillon.

Stéphanie TOURILLON : Nous abordons la convention de partenariat avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, donc ça s'inscrit dans notre démarche d'accompagnement à la scolarité, notamment suite aux impacts négatifs du Covid sur le parcours scolaire d'un certain nombre d'enfants. Donc, cette convention nous permet de mettre en place un suivi individualisé de 10 élèves par l'intermédiaire de cette association tout au long de l'année.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, y a-t-il des questions, oui, Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Nous sommes favorables, bien sûr, à l'accompagnement des enfants en difficultés, l'accompagnement éducatif, les enfants qui sont scolarisés en élémentaire et cet accompagnement créé par les étudiants dans le cadre de l'Association AFEV. Cela permet en effet de créer des liens entre les étudiants et les habitants. Alors, nous souhaitons que d'autres actions soient engagées avec l'objectif d'intégrer des étudiants et le campus dans la Ville et nous vous proposons, pour commencer, de donner la parole aux étudiants et à l'université dans le magazine de la ville en refonte actuellement. Une page pourrait être réservée dans chaque numéro pour les étudiants et l'université. Nous voterons cette délibération, bien sûr.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup Mme Leclercq. Donc, pas d'autre demande de parole ? Pas de vote contre cette délibération, ni d'abstention ? Je vous remercie.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales,
- La convention exposant les modalités de ce dispositif d'accompagnement à la scolarité entre l'AFEV et la commune de Mont-Saint-Aignan,

Considérant :

- Que la Ville de Mont-Saint-Aignan, souhaite encourager la mise en place d'un dispositif de mobilisation d'étudiants bénévoles qui aura vocation à se développer au fil des années ;
- Que l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) favorise l'implication d'étudiants dans des interventions sociales bénévoles, notamment dans le domaine de l'accompagnement scolaire ;
- L'AFEV, association loi 1901, est agréée jeunesse et éducation populaire et complémentaire de l'école publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention disponible sur le site extranet dédié ;
- **Autorise** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention susvisée, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération d'une durée d'un an ;
- **Attribue** à l'AFEV la subvention de 5 000€, au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;
- **Dit** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022, imputées au chapitre 65 74.

N°2021-10-14 – Réforme des contrats enfance jeunesse / Signature de la

convention territoriale globale entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Maritime

Rapporteur : Stéphanie TOURILLON et Laurence LECHEVALIER

Catherine FLAVIGNY : C'est toujours Stéphanie Tourillon et Laurence Lechevalier pour la délibération n° 14. Alors, c'est qui en fait ?

Laurence LECHEVALIER : C'est les deux.

Stéphanie TOURILLON : C'est les deux, voilà. En fait, il s'agit de la convention territoriale globale entre la Ville et la CAF dans le partenariat, en fait, de renforcement des actions à l'égard de la petite enfance et de la jeunesse sur la base du diagnostic réalisé avec la CAF sur les besoins de la Ville et les priorités.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Y a-t-il ? Oui, alors Mme Bizieau.

Carole BIZIEAU : On a eu l'occasion d'en discuter un peu lundi soir en Commission Générale et donc j'ai lu avec attention le petit état des lieux qui est fait par la CAF, qui est bien fait et qui, en fait, met en évidence que sur la partie petite enfance, enfance et jeunesse, la CAF, en fait, reconnaît que la Ville propose un certain nombre de services qui sont très intéressants. En revanche, sur le sujet de la parentalité, ce que je disais lundi soir, c'est qu'on note que depuis 2018 les actions qui étaient menées par le CCAS par le biais du local l'Appart qui est situé chemin de la Planquette ne sont plus financées depuis 2018 par la CAF. Alors, c'est Martine Chabert qui m'a répondu, je crois, lundi pour me dire que, en fait, on n'était plus financé depuis 2018 parce que l'Appart avait fermé ses portes en 2018. Bon, simplement, à titre d'information, moi, j'ai trouvé le *Mag* de décembre 2018 qui proposait un dossier complet sur le sujet avec une interview de l'adjointe au social de l'époque qui parlait du café des familles, des groupes de paroles, des ateliers, etc. donc, visiblement, il fonctionnait encore bien, il proposait beaucoup d'actions qui mériteraient d'ailleurs qu'on réenclenche le processus parce que, ben, il est étonnant dans une ville de 20.000 habitants qu'il n'y ait pas ce type de lieux d'autant plus que, quand on lit l'analyse des besoins sociaux, on s'aperçoit qu'il y a un vrai besoin avec aussi beaucoup de familles monoparentales sur Mont-Saint-Aignan. Je crois que c'est une des villes où il y a le plus de familles monoparentales dans la Métropole, donc ce serait bien de réenclencher le processus. Merci.

Catherine FLAVIGNY : On va peut-être prendre la question de Mme Leclercq aussi. Vous aviez une question, allez-y.

Christine LECLERCQ : Alors, par rapport à cette délibération, nous aimerions, par rapport à la convention, hein, comme a dit Mme Bizieau, il y a des chiffres très intéressants. Nous aimerions que vous nous confirmiez quelques chiffres inscrits dans la convention avec la CAF. Il est indiqué que 158 places sont proposées par la collectivité en établissement d'accueil pour les jeunes enfants. Vu la délibération 2021-17, celle qu'on a vue précédemment ou plus tard, indique l'admission de 9 places en crèche familiale. Le nombre de places actuel est-il bien de 149 pour la Ville ? Il est indiqué aussi qu'il y a 176 assistantes maternelles, non, 176 enfants accueillis par les assistantes maternelles. On aimerait savoir à combien d'assistantes maternelles ça correspond parce que j'ai des chiffres contradictoires, dans une commission, je crois que j'ai vu 64 et puis, sur le site de la Ville, il est marqué 80. Et puis, en plus, le nombre de places nous semble insuffisant par rapport aux demandes surtout pour les prochaines années vu les nombreuses constructions dans la Ville et la possibilité nouvelle aux familles de réserver à l'heure et aussi, comme dit Mme Bizieau, par rapport au nombre de familles monoparentales, je pense qu'il y a besoin de plus de places. Pour revenir aussi par rapport à ce qu'a dit Mme Bizieau sur la parentalité, votre axe 3 de votre PEDT indique « accompagner », c'est l'axe 3, hein, dans votre PEDT, c'est « accompagner les familles sur les enjeux de la parentalité ». Pourtant il n'existe plus sur la commune de lieu d'accueil parents/enfants

puisque le local communal, l'Appartement, est fermé et que, de plus, l'Association "Bébé en herbe" au Rexy qui faisait un peu la même chose n'accueille plus les parents et enfants suite au manque de bénévoles. Alors, quelles actions comptez-vous mener pour accompagner les familles sur la parentalité par rapport à l'axe que vous avez mis dans votre PEDT ?

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Leclercq. Qui est-ce qui répond ? oui

Mme CHABERT : Je peux répondre sur la parentalité si tu veux. Alors, en ce qui concerne la parentalité, effectivement, l'agent qui assurait les animations au niveau de l'Appart est parti. Nous n'avons pas fait de recrutement à cette époque-là et, en plus, l'Appart a été repris par Logeoseine. Alors, aujourd'hui, nous sommes en pourparlers avec Logeoseine pour récupérer un nouvel appartement qui sera d'ailleurs plus grand et en cours de recrutement également d'une personne pour réanimer cet Appart, donc j'espère que, dans les mois qui vont venir, les actions vont à nouveau être mises en place sur l'Appart, si on garde le même nom.

Catherine FLAVIGNY : Merci oui, tout-à-fait, oui, oui, il faut absolument qu'on arrive à remettre en route ce qui marchait très bien d'ailleurs mais il faut la personne adéquate pour le faire aussi, chose que nous n'avons plus non plus. Alors, bon, on reverra cette question-là. Par contre, on ne peut pas vous donner peut-être les chiffres précis dont vous nous avez parlé, Mme Leclercq, mais je pense qu'on a dû les noter et on vous apportera les réponses, d'accord, voilà. Donc, y a-t-il des votes contre cette délibération ou des abstentions ? Eh bien, non, donc je vous remercie et nous arrivons à la délibération n° 15.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,
- Le projet de convention d'objectifs et de financement,

Considérant :

- Que la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de la Seine-Maritime propose de mettre en place, pour l'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance son soutien financier pour l'accueil régulier, pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023,
- Que la Ville souhaite continuer à bénéficier de ce financement qui vient en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à échéance le 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la Convention Territoriale Globale disponible sur le site extranet dédié ;
- **Autorise** Madame le Maire ou l'élu déléguée, à signer la convention susvisée entre la Ville de Mont Saint Aignan et la CAF de Seine-Maritime, ainsi que tous les documents ou pièces nécessaires à la conclusion du dossier ;
- **Dit** que les recettes seront inscrites au chapitre 74.

N°2021-10-15 – Neoma Business School – Réservation de places de crèche - Convention

Rapporteur : Laurence LECHEVALIER

Catherine FLAVIGNY : Je passe la parole à Laurence Lechevalier.

Laurence LECHEVALIER : Merci Madame le Maire. Donc, il s'agit, en fait, d'un renouvellement de convention entre Neoma et la Ville pour réserver 3 places de crèche dans les structures de la petite enfance de la commune.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Oui, alors, ce n'est pas une délibération nouvelle, ça fait plusieurs années, je ne sais plus combien d'années mais plusieurs années...

Laurence LECHEVALIER : 2019, je crois.

Catherine FLAVIGNY : Que nous avons ce type de convention avec Neoma. Y a-t-il une demande de parole ? Oui, il faut que Laurence éteigne son micro.
Mme Leclercq, oui, allez-y.

Christine LECLERCQ : Simplement une information : est-ce que vous avez la même demande par rapport à l'université puisque vous êtes en relation, que vous avez fait une convention avec l'université de mise en service ... ?

Catherine FLAVIGNY : Non.

Christine LECLERCQ : Des compétences de la Ville ? Est-ce qu'il y a la même.

Catherine FLAVIGNY : Non.

Christine LECLERCQ : Non.

Catherine FLAVIGNY : Alors, vas-y, François.

François VION : Donc, l'université, l'enseignement supérieur est une compétence Métropole mais la Ville, bien évidemment, de par sa caractéristique s'en occupe bien et, donc, il y a une convention qui a été signée avec l'université. Vous l'évoquiez tout à l'heure, une bonne idée sur, effectivement, mettre une page "étudiants" dans le *Mag*, ça fait partie de la Ville. Un peu moins de 20.000 habitants, 24.000 étudiants sur le campus, donc on est certainement une des villes les plus denses en matière d'occupation universitaire enseignement supérieur de France. Donc, c'est aussi un fait intéressant et, donc, on a, sous l'autorité du Directeur Général des Services, fait donc cette convention l'année dernière en radiographiant un peu les sujets qui intéressaient l'université et ce sujet-là n'a pas été pointé du tout. Par contre, ce qui a été pointé, c'est tout ce qui a trait à la culture et je sais que Cécile pourra bien évidemment vous en parler, il y a des vrais sujets, il y a aussi le sport, notamment, qui est un vrai sujet et, donc, il est convenu avec Madame le Maire et la Directrice Générale des Services et le Président de l'université qu'on fasse un bilan, là, très prochainement, je crois dans les 15 jours qui viennent, début novembre plutôt, début novembre, oui, ça ne va pas tarder, 15 jours, oui, donc de faire un point bilan de l'étape. L'université est aussi engagée à nos côtés sur la démarche "les ateliers de transition énergétique" sur lesquels, en fait, actuellement on est en phase de recrutement, université, pardon, le campus parce qu'il ne faut pas que parler d'université, c'est tout le campus d'enseignement supérieur et professionnel, parce qu'on y tient, on les met "dedans", donc le CFA, l'IFA, les Compagnons, voilà. Tout ce qui fait la richesse de l'enseignement à Mont-Saint-Aignan est embarqué dans une démarche de coopération avec la Ville. Après, il y a d'autres choses, sans doute, qui peuvent continuer d'être construites même si ce n'est pas notre compétence, voilà, on essaie de faire pas mal de choses. Je sais aussi que sur l'enfance, il y a des choses de faites, d'ailleurs ça me revient, avec le programme EMILE à Camus, Stéphanie pourrait en parler, voilà. Donc, on est très actifs dans le développement des liens avec l'enseignement de Mont-Saint-Aignan, les étudiants, UniLaSalle, voilà. On est très proches aussi du projet éventuellement d'installation, vous le savez, d'une école vétérinaire à UniLaSalle, voilà, on

est dans l'accompagnement de l'atterrissage de cette école dès qu'ils auront tous les éléments pour le faire.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Y a-t-il des votes contre ? Non, des abstentions ? Je vous remercie.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales,
- La délibération du conseil municipal du 27 juin 2018 relative à la réservation de places de crèches par la Ville, à destination des personnels de NEOMA Business School,

Considérant :

- La volonté de partenariat entre la Ville et les acteurs de l'enseignement supérieur, notamment ceux présents sur son territoire,
- Les besoins de Neoma Business School pour faciliter l'arrivée de nouveaux personnels venus de toute la France et d'autres pays,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention disponible sur le site extranet dédié,
- **Autorise** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention avec Neoma Business School relative à la réservation de places de crèche dans les structures de petite enfance de la commune.
- **Dit** que les recettes en résultant sont inscrites au chapitre 7066 du budget de l'exercice en cours.

N°2021-10-16 – Règlements intérieurs des établissements d'accueil du jeune enfant de Mont-Saint-Aignan - Modification

Rapporteur : Laurence LECHEVALIER

Catherine FLAVIGNY : Nous passons à la délibération n° 16 avec Laurence Lechevalier, toujours.

Laurence LECHEVALIER : Merci Madame le Maire. Jusqu'à présent la grande majorité des familles réservait les places en crèche sur des créneaux de demi-journée. Dorénavant la CAF nous demande d'établir nos contrats selon une réservation "horaires".

Catherine FLAVIGNY : Merci, oui, Mme Maugé, allez-y.

Claudie MAUGE : Concernant cette délibération, je vois que les dernières lignes de la délibération portent effectivement sur les enfants des parents en situation d'isolement. Donc, vous attirez l'attention effectivement sur les familles monoparentales qui représentent, d'après l'analyse des besoins sociaux, 12 % des familles du territoire, ce qui est quand même un pourcentage extrêmement important. Si on se plaçait sur le terrain de l'endroit où ces familles habitent, je pense que ça serait encore plus flagrant puisqu'elles sont concentrées à peu près toutes sur le plateau. Ce qui paraît quand même extrêmement important, c'est effectivement porter une attention particulière à ces familles monoparentales dans l'idée de bien écouter leurs demandes mais il me semble que vous allez dans le sens du projet social de la municipalité dans le "aller vers" c'est-à-dire que, est-ce que ces familles vont faire des demandes ou est-ce qu'il n'est pas important d'aller les contacter et les rencontrer le plus possible afin de leur permettre d'avoir accès à toutes ces structures ?

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Maugé. Est-ce que Martine Chabert peut dire un mot ?

Martine CHABERT-DUKEN : Alors, effectivement, comme vous le soulignez, Mme Maugé, c'est tout le travail qui est mis en place non seulement d'aller vers les familles isolées, je dirais plus âgées, mais aussi vers les parents, c'est ce qui a été fait cet été au pied des arbres et, effectivement, nous avons rencontré de jeunes parents à qui on a pu expliquer ce qui existait sur la Ville et ce dont ils pouvaient bénéficier. Mais il y a encore du travail, ça, je le conçois mais c'est en route, je dirais.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Dans tous les cas, je crois que c'est plus avantageux pour les familles, qu'elles y trouveront leur compte, voilà. Pas de vote contre ? Pas d'abstention de votre part ? Je vous remercie.

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles L.2324-1 et suivants, et R2324-16 et suivants, modifiés notamment par les décrets relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans n°2000-762 du 1^{er} août 2000, n°2007-230 du 20 Février 2007, n°2009-679 du 11 juin 2009, n°2010-613 du 10 Juin 2010 ;
- **Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.214-1 et suivants ;
- **Vu** la délibération n°2020-02-19 du Conseil Municipal du 19 février 2020 ;
- **Vu** la circulaire n°2014-009 CNAF du 26 mars 2014 relative à la prestation de service unique ;
- **Considérant** la nécessité de tenir compte des nouvelles dispositions imposées par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Approuve** les règlements intérieurs des établissements d'accueil du jeune enfant disponibles sur le site extranet dédié ;
- **Autorise** Madame le Maire, ou l'élu délégué, à signer lesdits règlements.

N°2021-10-17 – Adoption du Plan d'action municipal pour l'Enfance et la Jeunesse – UNICEF France – Ville Amie des Enfants (VAE)

Rapporteur : Michèle PREVOST

Catherine FLAVIGNY : Et nous passons à la délibération 17, Michèle Prévost.

Michèle PREVOST : Il s'agit d'une délibération pour signer une convention avec l'Unicef France puisque la première délibération du mois de décembre affirmait notre intention de continuer à être "Ville amie des enfants". A l'époque, nous avons déjà envoyé un pré-projet et Madame le Maire avait signé la convention pour continuer. On a rédigé, après, le projet de tout le mandat avec les adjoints concernés, tous les adjoints concernés par l'enfance et tous les services. Ce dossier a été retenu, on a eu une audition, Anne Le Personnic et moi-même avons eu une audition avec Unicef France et, en juillet, nous avons appris avec grand plaisir que nous étions de nouveau "Ville amie des enfants", voilà. Donc Madame le Maire signera la convention avec l'Unicef, bientôt.

Catherine FLAVIGNY : D'accord, merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, M. Riou. Oui, Michèle, il faut éteindre le micro.

Michèle PREVOST : Pardon.

Catherine FLAVIGNY : Merci.

Alexandre RIOU : Oui, je vous remercie. Donc, nous allons soutenir cette délibération, bien entendu. Cependant, nous sommes surpris parce que, en décembre dernier, comme vous l'avez rappelé, il y avait la délibération de lancement du renouvellement du label Unicef et, à l'époque, j'étais intervenu à deux titres, bon, j'avais émis une proposition concrète et j'avais également formulé la possibilité, justement, que les élus de l'opposition puissent être associés également à la démarche pour qu'ensemble on puisse réfléchir, d'autant plus qu'il s'agit d'un sujet qui est assez consensuel et il avait été donc répondu, à cette même occasion, que ce sujet fera l'objet d'une association donc plus large des élus pour pouvoir définir ensemble des pistes. Or, à la lecture de ce plan d'action, il y a tout de même une certaine idée de flou qui demeure, un sentiment de vide un petit peu grand et, donc, on regrette de ne pas avoir été associé à cette démarche pour être force de proposition sur un sujet qui est quand même, pour le coup, consensuel à l'ensemble des composantes de ce Conseil et qui laisse, aujourd'hui, un goût d'inachevé même si je note, bien évidemment, que tout n'est pas encore complètement terminé et que d'autres propositions pourront suivre dans le cadre de cette convention. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Riou.

Michèle PREVOST : Malheureusement, on est très en retard par rapport à ce qu'on voulait faire. Il va y avoir déjà presque deux ans que nous sommes élus et encore aucune action, à cause de la crise sanitaire, n'a commencé mais bien sûr que nous allons faire un groupe de concertation, c'est prévu, où vous serez associés mais les choses vont peut-être commencer en novembre, si tout se passe bien. Il y a des choses de prévues parce que, tous les mois de novembre, on fête les droits de l'enfant mais, pour l'instant, je vous dis qu'il n'y a rien de commencé mais on ne vous oubliera pas.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Voilà, donc, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Non sur cette délibération. Merci beaucoup.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2121-29,
- La délibération 2017-06-26 du 29 du Conseil Municipal du 29 juin 2017,
- La délibération n°2020-12-31 du Conseil municipal du 10 décembre 2020,
- Le plan d'action municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse de la Ville de Mont Saint-Aignan,
- La convention de partenariat liant la Ville de Mont-Saint-Aignan et UNICEF France pour le mandat 2020-2026,

Considérant :

- Que la Ville a affirmé son intention de candidater pour le renouvellement du titre « Ville amie des enfants » lors de son Conseil Municipal du 10 décembre dernier,
- Qu'à ce titre, elle développe déjà des actions à destination des 0-25 ans, de façon transversale et au cœur de ses politiques publiques,
- Qu'une convention de formalisation du partenariat doit être signée entre la commune et l'U.N.I.C.E.F. France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** le Plan d'actions municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse disponible sur le site extranet dédié,

- **Autorise** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention disponible sur le site extranet dédié,
- **S'engage** à adhérer à l'U.N.I.C.E.F. et à payer la cotisation afférente,
- **Dit** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice 2022, imputées au chapitre 6281.

N° 2021-10-18 - Centre Dramatique National de Normandie-Rouen, modification des statuts - Approbation

Rapporteur : Cécile GRENIER

Catherine FLAVIGNY : et nous passons à la délibération 18 avec Cécile Grenier.

Cécile GRENIER : Oui, merci Madame le Maire. Donc, cette première délibération culturelle concerne la modification des statuts du CDN puisque, le 19 février dernier, le Conseil d'Administration a acté une augmentation de la contribution de deux de ses membres. Cette augmentation a fait l'objet d'une modification des statuts de l'EPCC qui pourrait être appliquée et nécessite le vote de cette délibération ce soir en Conseil Municipal.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Oui, Mme Bizieau.

Carole BIZIEAU : Merci Madame le Maire. Alors, au sujet de cette délibération, donc on note que la contribution de la Ville reste inchangée et que la Ville propose, par ailleurs, un programme d'actions culturelles en faveur de la jeunesse, ce qui est parfait. On a bien noté de la part des deux villes partenaires, que sont Rouen et Petit-Quevilly, la volonté de renforcer le Centre Dramatique National dans sa mission de programmation "jeunes publics" sur leur territoire tandis que Mont-Saint-Aignan souhaite et, d'ailleurs a toujours souhaité, conserver cette mission dédiée aux plus jeunes. Je rappelle que, pendant 25 ans, notre Ville qui a été pionnière de la programmation "jeunes publics" dans l'agglomération, il faut s'en souvenir, a offert chaque année aux enfants de la commune au moins un spectacle sur le temps scolaire, en fait entre un et deux. Sur 3.000 entrées par an, la moitié était des scolaires, donc 1.500 enfants de nos écoles et même de nos crèches qui se déplaçaient avec leurs instituteurs jusqu'au théâtre, découvraient un lieu, découvraient des artistes, une création artistique qui avait la possibilité en fin de spectacle d'échanger avec les comédiens. Cette fabuleuse découverte, cet accès à la culture se trouve facilité par le cadre scolaire. On a bien conscience que tous les parents n'ont pas la capacité d'accompagner leurs enfants au théâtre. J'ajouterai que l'école est le seul lieu où un spectacle peut toucher toute une population enfantine, donc en supprimant les séances scolaires, on exclut de nombreux enfants. Alors, pourquoi avoir pris cette décision, pour moi, désastreuse ? La réponse apportée en commission a été la suivante et je reprends vos propos : « il n'y aura aucune séance scolaire mais la Ville mettra en œuvre un gros travail de médiation avec les associations ». En réalité, le travail de médiation, il était là, il existait avec les séances scolaires, il était réalisé grâce à la relation tissée avec les enseignants, grâce au travail en amont et en aval du spectacle avec l'enseignant et ça fonctionnait. Deuxième argument de votre part, la fréquentation était très basse. Alors, sur ce point, je ne peux pas vous suivre, d'abord, parce que j'ai assisté personnellement à ces représentations et, d'ailleurs, ce soir, je retrouve des élus qui m'ont accompagnée et la salle était comble. Sur ce même point, je dispose de données chiffrées et je n'ai pas la même perception des choses : quand je vois une jauge remplie de 85 jusqu'à 98 % pour certains spectacles, quand je vois la salle de la MDU, avec une capacité de 200 places qui est occupée par 192 spectateurs, je dis que la mission de la Ville était plutôt réussie. Enfin, vous dites que les enfants, ayant vu le spectacle avec leur classe n'y retournent pas avec leurs parents. Ça, c'est une déclaration que vous faites et qui n'engage que vous sur laquelle je ne suis pas du tout d'accord. Sur 8 spectacles proposés dans l'année, l'enfant en découvre un ou deux avec sa classe effectivement, il n'ira probablement pas revoir le

même spectacle avec ses parents mais cette découverte scolaire peut déclencher l'envie d'assister en famille à un autre spectacle proposé par la Ville, on parle alors d'un processus de contagion culturelle. Alors, en réalité, si on décrypte cette décision, la Ville a supprimé ces séances scolaires, sans doute, pour se dégager des créneaux et faire autre chose que de la programmation "jeunes publics". Alors, je trouve ça dommage que ce soit au détriment des enfants et puis je rappelle, pour conclure, que le projet d'établissement de l'espace Marc Sangnier suivait une ligne précise dédiée à la jeunesse, au jeune public et après alors une ou deux années d'ouverture parce qu'avec le Covid, voilà c'est quand même un peu tronqué, après une ou deux années d'ouverture de Marc Sangnier le projet d'établissement souffre-t-il déjà d'obsolescence ? Alors, une seule question et une requête : reviendrez-vous sur votre décision concernant les séances scolaires ? Merci.

Catherine FLAVIGNY : Alors, Mme Grenier.

Cécile GRENIER : Alors, je ne vais pas dire le contraire, effectivement, ces séances fonctionnaient mais je le mettrai peut-être un petit peu au passé. L'Education Nationale, depuis 2015, a souhaité mettre en place ce qu'ils appellent "le parcours d'éducation artistique et culturelle". Donc, on parle bien, pour le moment, des offres, enfin des choses que nous proposons aux scolaires puisque c'est le sens des séances que vous évoquez. Donc, le 1er juillet 2015, est parue au Journal Officiel la mise en place de ce parcours d'éducation artistique et culturelle qui a pour objectif de favoriser un égal accès à tous les jeunes à l'art et à la culture sur la base de trois piliers fondamentaux. Ces trois piliers sont : un, fréquenter c'est-à-dire rencontrer des artistes, rencontrer des œuvres en allant dans des lieux d'enseignement, de création et d'exposition. Le deuxième pilier c'est pratiquer, c'est-à-dire permettre de pratiquer, de découvrir différents domaines artistiques de façon individuelle ou collective et le troisième pilier est s'approprier, c'est-à-dire acquérir des connaissances, par exemple un vocabulaire qui permettra d'exprimer des émotions et de développer sa faculté de juger et son esprit critique. Alors, ce que nous proposons à partir de, enfin on le proposait déjà l'an dernier mais avec les conditions sanitaires on n'a pas pu aller au bout de notre démarche, donc on réaffirme, cette année encore, cette proposition. C'est une proposition qui a été réalisée évidemment en étroite collaboration avec le service de l'éducation, de l'enfance mais pas seulement, c'est une proposition qui est faite et qui a été réalisée en totale collaboration avec l'Inspection d'Académie. Il y a eu beaucoup de réunions de faites au printemps, ensuite ont été associés les Directeurs d'écoles où c'étaient de vraies séances de travail et, pas plus tard qu'avant-hier, on a également souhaité rencontrer les parents des écoles pour leur présenter un peu la philosophie de cette démarche. Alors, ce n'est pas quelque chose qu'on a souhaité faire de façon individuelle, c'est quelque chose qui est demandé par l'Education Nationale, c'est une nouvelle façon de permettre aux enfants d'accéder à l'art et à la culture. Pour faire court et vous donner quelques chiffres, on propose cette année 17 actions éducatives culturelles, ces 17 actions éducatives culturelles vont permettre à 50 classes, de la première année de maternelle au CM2, de découvrir l'art et de pratiquer, de commencer à pratiquer. Donc, vous me parliez des chiffres de fréquentation des séances de cinéma, là, si mon compte est bon, on fait une moyenne de 28 élèves par classe, nous atteindrons chaque année 23.800 élèves.

Carole BIZIEAU : 23.800 élèves.

Cécile GRENIER : 17 ateliers, 50 classes multipliées par le nombre d'élèves, ça fait beaucoup, nous pensons, nous espérons que nous allons pouvoir proposer, par le biais des enseignants, la découverte de l'art, de la culture à beaucoup, beaucoup d'élèves et, ce, sur tout leur parcours de scolarité obligatoire. Ce n'est pas un spectacle dans l'année peu préparé, peut-être que les enfants revenaient à la maison effectivement en l'évoquant avec leurs parents, je l'espère parce que c'était beaucoup de travail de la part des services pour organiser ces séances auxquelles parfois les enseignants ne venaient pas, ça, c'est aussi la réalité, c'est-à-dire que parfois tout le monde était prêt et puis personne ne venait. Donc, moi, je pense que, là, on est arrivé à une étape où, à la demande de l'Education Nationale, nos services se sont complètement remis en cause et ont fait cette proposition,

ça a été un très gros travail, ça a été bien accepté puisqu'il y a eu, enfin en tout cas pas accepté mais, comment tu dirais Stéphanie, bien accueilli de la part des directions et des enseignants parce qu'ils ont candidaté à ces ateliers de façon très nombreuse, les créneaux sont pleins, voilà et il faut donner la chance, voilà. Donc, effectivement, c'est nouveau. Alors, tout ce qui est nouveau peut perturber mais nous pensons vraiment au bien-fondé de ces propositions et nous pensons que ça va permettre à nos enfants parce que, donner le réflexe de revenir dans un théâtre ou de franchir les portes d'un cinéma, ce n'est pas en allant une fois à un spectacle mais c'est en fréquentant, en rencontrant plusieurs fois de suite au cours de sa scolarité obligatoire, c'est-à-dire entre la première année de maternelle et le CM2, l'art, la culture, voilà c'est quelque chose qui va être sur le long terme et c'est comme ça qu'on va construire et qu'on va habituer nos enfants à la culture et à l'art et que ça va, nous l'espérons, devenir naturel et, ça, il n'y a pas de discrimination puisque ça touche toutes les écoles, c'est proposé à tout le monde, voilà.

Catherine FLAVIGNY : Merci.

Carole BIZIEAU : En fait, il n'y a pas de nouveauté dans ce que vous nous expliquez puisque ça fait des années que, ben, j'ai participé avec Martine Chabert à la présentation des actions éducatives qui étaient, à l'époque, parce que ça a changé, à 80 % en culturel. et puis, ben, les enseignants inscrivait leur classe. Alors il n'y avait pas que les séances Sesame évidemment mais quand j'ai vu le livret des actions éducatives et l'épaisseur du livret comparé à ce qu'il était il y a deux ans et que j'ai feuilleté, en fait, il y a très peu de nouveautés et c'est surtout qu'il y a moins de choses puisqu'il n'y a plus les séances Sesame et quand vous disiez, vous parliez de la fréquentation des artistes qui était essentielle, ben oui, mais le fait d'aller aux séances Sesame, ce n'est pas seulement arriver, s'asseoir, regarder le spectacle, c'est travailler en amont avec l'enseignant, apprendre les codes, c'est se rendre dans un lieu, découvrir la scène, découvrir un lieu théâtral, c'est discuter avec les comédiens et metteurs en scène, voyez, ben voyez, ça existait déjà et puis il y avait des ateliers après les spectacles et quand l'enfant repartait dans sa classe, et ben, il discutait avec l'enseignant et avec les autres enfants puis à son domicile. Je veux dire, oui, c'est sur le long terme comme vous disiez mais, en fait, il n'y a pas de nouveauté et je regrette que ces séances scolaires n'aient plus lieu et je dis que ce n'est pas une bonne chose, franchement ce n'est pas une bonne chose, ça faisait partie aussi de l'ADN de la Ville, c'était important. Je ne suis pas contre la nouveauté mais, là, je trouve que la suppression des séances scolaires, c'est vraiment une grosse erreur, voilà. Merci.

Catherine FLAVIGNY : Alors, Madame, qui est-ce qui veut, Mme Tourillon ?

Stéphanie TOURILLON : Mme Bizieau, en fait il n'y a pas eu de suppression des spectacles, sachez qu'il, oui on parle de la même chose. Nous avons proposé des spectacles aux enseignants en parallèle de la démarche d'accompagnement à l'éducation culturelle. On a fait la commission d'attribution. 2 enseignants ont demandé à bénéficier d'un spectacle, le spectacle c'est "Fauve et le vent" qui a été proposé par la Direction culturelle en plus de ce que nous devons faire vis-à-vis de l'Education Nationale. Donc, ça veut bien dire quand même que les enseignants ont bien compris qu'il était attendu autre chose de leur part et, bien évidemment, les actions éducatives culturelles sont dans la continuité de ce qui a été fait avant bien entendu. Alors, quand on a 17 actions éducatives culturelles, on n'a que 17 actions, vous avez raison mais on ne mise pas sur la quantité, on mise sur la qualité, donc regardez les intervenants, regardez le fil conducteur, il y a des QR CODES dans le livret que vous avez regardé. Regardez l'épaisseur du dossier d'accompagnement des enseignants qui y figure et je pense que, là, vous verrez une vraie différence. Une autre chose, l'émulation culturelle inter-écoles, ça fait partie des discussions qu'on a puisque, comme l'a mentionné Cécile Grenier, on a engagé un processus de partenariat renforcé avec les enseignants, donc on les rencontre dans le cadre de commissions de travail, on les a vus avant l'été, on les a vus après l'été. Même démarche avec les parents puisque l'idée c'est vraiment d'accompagner l'enfant dans son chemin d'apprentissage, donc ça va à l'école, bien sûr, mais c'est aussi à la maison. Il faut

que l'enfant soit au cœur du processus. Donc, vis-à-vis des parents et des enseignants, on est en train de regarder comment on peut travailler tous ensemble sur une émulation culturelle, peut-être au moment de la kermesse, on va voir, on va travailler tous ensemble là-dessus, il y a un certain nombre de directeurs d'écoles qui sont nouveaux dans la Ville, donc on leur laisse aussi le temps d'arriver, ils ont été bien chargés, là, sur la rentrée mais c'est un travail qui va avoir lieu tout au long de l'année pour renforcer justement cette émulation culturelle inter-écoles parce que c'est aussi l'idée. C'est qu'à un moment donné il y ait une espèce de cercle vertueux entre tous les enfants avec un fil conducteur qui soit en effet celui de la culture.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup, merci. Voilà, merci pour les explications. Ecoutez, on passe donc au vote : y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Non, bon, parfait.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21,
- La loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,
- La Circulaire 2008/006 du 29 août du ministère de la culture relative à la mise en œuvre de la loi 2002-06 relative à la création d'EPCC,
- La Charte de missions de service public pour le spectacle vivant – circulaire du 22 octobre 1998, bulletin officiel 110, relative aux responsabilités partagées sur le plan artistique, social, territorial et professionnel ;
- Le Décret n°72-904 du 2 octobre 1972 relatif aux Contrats de Décentralisation Dramatique ;
- La Circulaire du 31 août 2010 relative aux labels et aux réseaux nationaux qui institue le cahier des charges des Centres Dramatiques Nationaux ;

Considérant :

- Que le CDN constitue un atout majeur et structurant par la production et la création dramatiques sur le territoire de la Normandie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Approuve** les statuts de l'EPCC Centre Dramatique National de Normandie-Rouen disponibles sur le site extranet dédié ;
- **Autorise** Madame le maire ou l'élu délégué à signer les statuts susvisés.

N°2021-10-19 - Cinéma Ariel – ACL - Association Culture et Loisirs – Convention de partenariat

Rapporteur : Cécile GRENIER

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup et Cécile Grenier continue. Délibération 19.

Cécile GRENIER : Donc il s'agit, là, de signer une convention de partenariat avec l'association *Culture et Loisirs* qui a pour objectif de proposer aux agents de la Ville des services et des loisirs de qualité et l'objet de cette convention que nous vous proposons ce soir est un partenariat avec l'Ariel qui permettra aux adhérents de l'Association de bénéficier de places de cinéma au tarif réduit de 3,50 €.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Pas de demande de parole ? Pas d'abstention ni de vote contre ? Merci.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2018-12-06 du conseil municipal du 13 décembre 2018
- Le projet de convention de partenariat entre la Ville et l'ACL,

Considérant :

- La volonté de la Ville de Mont-Saint-Aignan d'encourager l'accès à la culture,
- Le partenariat existant entre la Ville de Mont Saint Aignan et l'ACL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de partenariat avec l'ACL pour une durée de trois ans ;
- **Dit que** que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 70 "produits des services et du domaine" fonction 314 "cinémas et autres salles de spectacles" du budget de l'exercice en cours.

N°2021-10-20- Cinéma Ariel – Normandie Images - atelier L'Audace au programme ! - Convention de partenariat

Rapporteur : Cécile GRENIER

Catherine FLAVIGNY : Délibération n 20, Cécile Grenier.

Cécile GRENIER : Donc, là, il s'agit d'une convention de partenariat avec *Normandie Images* qui, par le biais du dispositif national d'éducation à l'image, *Passeurs d'images*, souhaite organiser les 25, 26 et 27 octobre prochains, à l'Ariel, un atelier animé par des professionnels autour de la programmation et cet atelier a pour but de sensibiliser, autour de 10 court-métrages, les adolescents aux différents modes de représentation des personnages féminins au cinéma.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non, merci à vous, donc pas de vote contre, pas d'abstention ? Merci beaucoup.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le projet de convention entre la ville et Normandie et Images ;
- **Considérant** la volonté de sensibiliser les jeunes aux modes de représentation des personnages féminins au cinéma ;
- Considérant le partenariat existant entre la ville et Normandie Images

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;

- **Autorise** Madame le Maire à signer une convention avec Normandie Images aux conditions définies ci-dessus ainsi que tous documents ou pièces nécessaires à la conclusion du dossier
- **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits, en recettes et en dépenses, aux chapitres 75 " Location de salle " et 011 "Charges à caractère général" - fonction 314 "Cinéma et autres salles de spectacles" du budget de l'exercice en cours.

N°2021-10-21 - Billetterie à distance – Création de conditions générales de vente

Rapporteur : Cécile GRENIER

Catherine FLAVIGNY : Délibération n° 21, Cécile Grenier.

Cécile GRENIER : Donc, là, il s'agit de voter les conditions générales de vente de notre projet de billetterie à distance, donc dans la continuité de notre volonté de favoriser son développement culturel et de capter de nouveaux publics, nous mettons en place une billetterie à distance, via notre site internet de la Ville. Vous l'aurez compris, il s'agit de faciliter les réservations et les paiements des places de spectacles pour des publics qui n'ont pas la possibilité de se déplacer ou qui souhaiteraient effectuer cette démarche en dehors des horaires d'ouverture de l'EMS. Donc, au regard du Code de la consommation, il s'agit ce soir de valider les conditions générales de vente de cette nouvelle possibilité offerte à nos usagers.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Oui, Mme Bizieau.

Carole BIZIEAU : Oui, en fait, j'ai une question qui concerne la relation avec le CDN parce que, dans le cadre de la convention de mise à disposition des locaux entre la Ville et le Centre Dramatique National, il était prévu de mutualiser certaines missions, notamment la billetterie, et le Centre Dramatique devait assurer cette mission pour le compte de la Ville, ce qui évitait d'acheter le logiciel. Alors, avec cette délibération, je me pose donc une question, est-ce que le CDN assure toujours sa mission billetterie et, si c'est le cas, est-ce que c'était utile d'acheter ce logiciel ? Bon, ben, si le CDN n'assure plus cette mission billetterie, pour quelles raisons ? Merci.

Catherine FLAVIGNY : Alors, est-ce que Cécile Grenier a la réponse ? Peut-être pas ? Si, allez-y.

Cécile GRENIER : En fait, effectivement, ça fonctionnait un peu comme ça jusqu'à présent mais, au vu du nombre de spectacles proposés maintenant par la Ville, ça devient une surcharge pour eux et il est préférable que nous ayons notre propre système de billetterie.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non, des votes contre ? Des abstentions ? Non.

Vu :

- Le code des collectivités territoriales,
- Le code de la consommation, notamment son article L.113-3,

Considérant :

- Le souhait de la Ville de mettre en place une billetterie à distance pour faciliter le paiement des spectacles,

- Que cette vente à distance doit être encadrée par des conditions générales de vente,
- Le projet de Conditions générales de vente relatif à la billetterie en ligne de la Ville de Mont-Saint-Aignan,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conditions générales de vente de la billetterie à distance.
- **Dit que** les recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

N°2021-10-22 – Programme ACTEE MERISIER - Participation de la commune

Rapporteur : Arnaud BARROIS

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup et je passe à la délibération 22, Arnaud Barrois.

Arnaud BARROIS : Merci Madame le Maire. Juste une délibération qui vous présente, je dirais, la participation de la Ville à un projet qui s'appelle l'ACTEE MERISIER qui était proposé par la Métropole et qui regroupe 16 communes qui ont fait un appel à projet pour permettre de déclencher des financements de CEE pour financer un certain nombre d'actions liées aux économies d'énergie mais surtout sur la mesure des économies d'énergie dans le temps et, notamment, des études. Donc, nous avons répondu, au mois de juin, à cet appel à projet avec les 16 autres communes et le groupement était lauréat de ce programme et il a été acté dans ce programme de valider des, enfin en tout cas le programme MERISIER acte des subventions pour la Ville à hauteur de 28.698 €, une petite subvention sur l'acquisition d'un logiciel de suivi de consommation et puis d'autres sur les études d'audit énergétique et, spécifiquement, sur les écoles. Donc, le projet valide, les subventions proposées, donc il est proposé au vote que Madame la Maire puisse valider ce programme et, donc, déclencher les subventions qui seront sur des dépenses 2022-2023.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Des demandes de parole ? Non. Pas de vote contre et pas d'abstention ? Je vous remercie.

Considérant

- Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », pris en application de l'article 175 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) définit les objectifs de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires publics et privés (réduction des consommations d'énergie finale d'au moins de 40 % dès 2030 puis de 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à une année de référence (de 2010 à 2019 incluse) ou atteinte d'un seuil en valeur absolue défini par typologie d'actifs),
- L'engagement de la commune dans la COP21 Rouen Normandie,
- Que le programme ACTEE, porté par la FNCCR, se fonde notamment sur la mutualisation des projets d'efficacité énergétique portés entre plusieurs collectivités,

- Le dossier de candidatures groupées déposé auprès de la FNCCR le 15 juin 2021 et dont la Métropole Rouen Normandie nous a transmis un exemplaire en format dématérialisé,
- Le courrier d'engagement signé par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie, le 10 juin 2021. Ce courrier accompagnant le dossier de candidature exprime l'engagement de la Métropole à coordonner le groupement,
- La sélection du groupement dans le programme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Confirme** la participation de la commune au programme ACTEE MERISIER ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer :
 - o La convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE 2 entre la FNCCR et les membres du groupement,
 - o La convention de financement avec la Métropole Rouen Normandie qui a pour objet de définir les modalités techniques et financières de reversement des aides de l'appel à projet ACTEE MERISIER à notre commune.

N°2021-10-23- Examen de la gestion communale – Rapport d'observation de la CRC

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : Alors, la délibération suivante, et bien, il s'agit du rapport d'observation donc de la Chambre Régionale des Comptes. Il n'y aura pas de vote, bien sûr je ne vais pas vous lire la délibération en entier mais, tout de même, vous donner quelques éléments. Donc, la Chambre Régionale des Comptes a procédé à un examen de la gestion de la commune à partir de l'année 2014. Donc, ce contrôle a démarré en septembre 2020, cela vous est indiqué au début de la délibération et il s'est achevé en 2021 et la Chambre a arrêté ses observations et donné son rapport définitif le 6 juillet 2021.

Alors, quelques éléments sont pointés ici, je vais vous donner en résumé quelques-uns de ces éléments qui sont pointés dans la synthèse. Le fait que, par exemple, la collectivité a vu croître ses ressources fiscales propres, et le chiffre vous est indiqué, alors que la dotation globale de fonctionnement, dans le même temps, a décliné et vous savez qu'elle a décliné de façon importante, de 7,2 %, ainsi que les versements de la Métropole au titre de l'attribution de compensation. Un deuxième point, le fait que les charges de gestion de la collectivité sont restées stables alors que les charges de personnel sont en légère progression. C'est un élément qui figure dans la synthèse, la capacité d'autofinancement brut de la commune s'est réduite dans le même temps de 6 %. Il y a eu d'importantes opérations de cessions, vous le savez, pour plus de 6 millions en 2019, la structure de la dette de la commune ne présente plus d'indice de fragilité notable, voilà aussi une chose qui est à souligner. La trajectoire financière apparaît sous contrôle, je vous résume ça mais c'est ce qui est indiqué de façon donc très, très claire, voilà. Malgré les effets de la crise sanitaire, la Chambre souligne la qualité de la démarche d'adoption d'un Schéma Directeur Immobilier qui permet d'améliorer la programmation pluriannuelle des investissements tout en offrant une lisibilité des critères de décisions. Des lacunes ont par ailleurs été constatées dans la gestion des régies. La Chambre relève que l'opération de réhabilitation et extension de Marc Sangnier aura constitué le chantier phare de ces deux dernières mandatures et que la conduite de ce projet a été marquée par de nombreuses difficultés et a conduit à dépasser d'un tiers l'enveloppe prévisionnelle initiale et de cinq

ans le calendrier prévu. Et, en matière de commandes publiques, la Chambre recommande une meilleure anticipation. A la suite de cela, sont indiqués des, donc la Chambre a formulé des recommandations d'une part et des obligations de faire d'autre part et, d'ailleurs je crois que, et c'est une première, nous devons produire le bilan de ce que nous avons fait dans un an.

Alors, ces recommandations portent, c'est indiqué, il y a trois recommandations et trois obligations de faire. Donc, des recommandations sur le fait d'actualiser de façon plus rigoureuse l'inventaire physique et comptable du patrimoine, de coordonner la gestion de l'endettement de la trésorerie et du programme pluriannuel d'investissement. On nous invite aussi à renforcer la sécurité juridique de la commande publique par une meilleure anticipation des passations de marchés, en fait, je vous l'ai déjà indiqué et, dans les obligations de faire, figure le fait de mettre en conformité les arrêtés de régie et de renforcer leur contrôle, de compléter les annexes aux Comptes Administratifs relatives aux engagements hors bilan pour opérations de portage foncier et de mettre un terme au versement de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction. Voilà les points qui ont été soulignés. Un rapport globalement, écoutez, globalement satisfaisant, vraiment, je peux le dire, vraiment satisfaisant avec ces recommandations et ces obligations qui nous sont toutefois spécifiées.

Alors, peut-être, avant de vous donner la parole, je peux vous apporter quelques réponses à certaines des interrogations que vous pourriez avoir concernant l'état des lieux, où est-ce qu'on en est aujourd'hui ? Sur, dans tous les cas, les obligations de faire, je peux déjà peut-être démarrer par cela puisque cela concerne les régies. C'est peut-être le reproche principal d'ailleurs qui nous est fait, je vous indique que nous avons 16 régies qui concernent quand même plus de 100 personnes, ce qui n'est pas une mince affaire, voilà. Alors, après le contrôle, tous les régisseurs ont été contactés et sensibilisés, on n'est pas resté sans rien faire, le dossier est aujourd'hui piloté par la Direction des Finances et une formation est programmée donc très prochainement, voilà. En ce qui concerne le deuxième point, c'est-à-dire compléter les annexes aux Comptes Administratifs relatives aux engagements hors bilan, alors, je crois que, ça, ça a été fait, il faut tout simplement faire ce qui est indiqué, il faut que les portages fonciers, puisqu'il s'agit de ça, et bien, figurent dans les engagements hors bilan. Ensuite, je vois qu'il y a une indication, donc, sur le versement de la prime de responsabilités, je vous indique exactement où nous en sommes là-dessus. Alors, tout ça, ça concerne l'affaire du RIFSEEP, donc la commune a procédé lors de la refonte des régimes indemnitaires et du passage au RIFSEEP à toutes les analyses nécessaires. Nous avons produit les analyses à la CRC de plusieurs centres de gestion réactualisées, corroborées par une analyse de la Gazette des communes, etc., etc. En fait, qu'en est-il de cette prime de responsabilités attribuée aux emplois administratifs de direction ? La commune profitera l'année prochaine d'un bilan du RIFSEEP, c'est l'occasion, on fera un bilan du RIFSEEP pour réintégrer cette prime dans le régime indemnitaire des emplois administratifs de direction, voilà. Puisque c'est ce que l'on nous demande de faire, ben, écoutez, on le fera. Ceci ne veut pas dire qu'on touchera au montant de ces primes, pas du tout, il n'est pas question d'y toucher, c'est simplement de les faire figurer tels que la CRC l'attend et, en fait, nous ne sommes pas complètement d'accord avec la CRC sur cette façon de faire, donc, ben, écoutez, on va voilà, on va tout de même faire ce qu'on nous demande de faire. Je pense que ça va se faire de cette façon-là.

Ensuite, peut-être en ce qui concerne les recommandations qui sont formulées, je regarde là où ça pourrait poser question. Donc « actualiser l'inventaire physique et comptable du patrimoine », écoutez, ça, c'est vraiment en train de se faire mais ça prend des années, en particulier en ce qui concerne le patrimoine Ville et on a les outils, dans tous les cas, pour le faire, l'outil *Immos.Net*. Ensuite, « coordonner la gestion de l'endettement de la trésorerie et du programme pluriannuel d'investissement », c'est vrai que la CRC a pointé le fait que nous avons une trésorerie très importante, oui, écoutez, tant mieux, mais, nous, cette trésorerie nous sert à éviter l'emprunt, voilà, donc c'est comme cela que nous gérons les choses aujourd'hui et diminuer l'emprunt au maximum ou peut-être même l'éviter, voilà. Nous nous sommes expliqués à ce sujet, on a une trésorerie pour investir. Et puis, en ce qui concerne la sécurité juridique de la commande publique et où on nous recommande d'anticiper, alors, en fait, sachez que sur les 80 marchés qui ont été passés il y en a effectivement 2 qui relèvent de ce genre de remarques, ce n'est pas énorme, il y en

a un concernant la, c'était le marché d'alimentation et le marché..., un lot de Marc Sangnier, voilà, 2 marchés qui étaient effectivement concernés. Voilà ce que je peux vous dire pour vous donner quelques explications par rapport à un rapport, si vous l'avez lu, qui était très clair et, maintenant, je vous laisse poser des questions si vous en avez, bien sûr. Alors, est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Mme Nicq-Croizat, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci Madame la Maire. Je recommande effectivement à chacun et à chacune de prendre le temps de lire le rapport dans sa totalité car, moi, j'ai trouvé beaucoup plus nuancé que ce que vous avez choisi de mettre en évidence au travers de la synthèse qui a été reprise par cette délibération. Ce qu'est supposé examiner la Chambre Régionale des Comptes tient en fait en trois questions :

- Premièrement, les dépenses et recettes sont-elles faites dans le respect des règles de la commande publique, c'est-à-dire la régularité des actes ?
- Deuxièmement, est-ce que les dépenses ou les mobilisations de ressources réalisées par la collectivité ont permis d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixée, donc l'efficacité, la pertinence ?
- Et troisièmement, est-ce que ces objectifs ont été réalisés en optimisant les ressources publiques, c'est-à-dire la gestion économe, l'efficacité ?

Alors, sur le premier point, la régularité des actes de gestion. Vous l'avez commenté, globalement les comptes sont tenus avec une rigueur satisfaisante, la plupart des manquements aux règles de la comptabilité publique, il y en a quand même un certain nombre, sont mineurs ou faciles à rectifier. C'est heureux mais le mérite en revient principalement aux services comme cela a été souligné lors de la Commission Générale. Je relève quand même que, dans le texte de la délibération, vous transcrivez mot-à-mot la synthèse du rapport sauf en ce qui concerne la gestion des régies pour laquelle écrivez-vous « des lacunes ont par ailleurs été constatées » tandis que le rapport, lui, insiste en parlant de lacunes importantes qui viennent s'ajouter, le mot connecteur c'est "de même", donc ça s'ajoute au jugement tout de même assez sévère sur l'absence de connaissances du patrimoine, sujet laissé dans l'impasse pendant des années et j'y reviendrai.

Sur les deux autres points, donc, supposés abordés par le contrôle, il s'agit d'apprécier si les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs que la collectivité s'est fixée sont bien adaptés. L'exercice est moins aisé que pour le premier point qui, lui, est assez binaire, c'est bon, c'est pas bon. Il doit, bien entendu, rester en dehors de tout jugement de valeur à caractère politique mais il suppose quand même de pouvoir se référer à des objectifs clairs et connus et, là, la CRC a dû rencontrer quelques difficultés, tout comme nous d'ailleurs bien souvent, pour identifier par rapport à quoi, à quels programmes, à quels projets il convenait d'évaluer si nos ressources étaient utilisées à bon escient. En effet, j'observe que le rapport se cantonne le plus souvent à des commentaires sur l'évolution d'indicateurs financiers mais se trouve un peu en peine de les développer en évaluation qualitative ne sachant pas trop quoi évaluer. Par exemple, à la page 13, on peut lire « la Chambre recommande à la commune de mettre son niveau d'endettement en adéquation avec le besoin de financement d'investissements d'autant qu'elle dispose d'un niveau élevé de trésorerie, l'absence de projet de grande ampleur au PPI pourrait l'inciter à réduire sa trésorerie ». Puis, en bas de page, un paragraphe commence par « en dépit de l'absence de stratégie formalisée ». Donc, on voit qu'ils ont été un peu perplexes. Alors, bien sûr, comme nous, les rapporteurs ont été tenus en haleine avec le futur SDI, Schéma Directeur Immobilier, duquel toute votre stratégie patrimoniale est supposée découler, comme nous, ils en soulignent l'intérêt mais, au moment de rendre leurs conclusions, en mai 2021, ce fameux SDI n'est pas encore sorti. D'ailleurs, on n'en parlait même pas durant la période couverte par l'examen de la CRC qui va de 2014 à 2019, soit votre premier mandat. Et concernant ce premier mandat, la lecture attentive du rapport révèle des coups de griffes assez sérieux dont je vous fais la liste. Pour commencer, je l'ai déjà dit, des lacunes importantes dans la connaissance et le suivi du patrimoine, situation qu'on a laissé perdurer sans réagir au moins jusqu'en 2018, donc je vous renvoie, c'est détaillé en page 14, et on attend toujours, fin 2021 de savoir ce qui va enfin ressortir du SDI. Pendant ce temps, naturellement, des équipements notamment des équipements scolaires qui se sont fortement dégradés et nécessitent des rénovations importantes

notamment énergétiques, et c'est à présent même devenu obligatoire, c'est une obligation réglementaire, donc, là, c'est dans les pages 15 et 16. Face aux besoins liés à cet important patrimoine communal, une abondance de trésorerie générée par de très importants produits de cessions foncières, ça revient à plusieurs reprises, et pourtant en face pas de projet, pas d'investissement, donc, là, je vous renvoie aux pages 11, 13 et 16. Un manque d'anticipation aussi dans la passation ou le renouvellement des marchés qui oblige à faire des entorses au principe de la commande publique, sont notamment pointés, le marché des denrées alimentaires et aussi la DSP Eurocéane, pages 20 et 22. Concernant la DSP Eurocéane encore, un regard particulièrement critique sur les avenants passés avec Vert Marine, l'un, celui qui concerne l'accident Lubrizol qui exonère le délégataire de la part de risques qu'il est supposé assumer, l'autre, la prolongation des délais qui place la Ville dans une situation pour le moins complexe au regard du procès en appel contre les dirigeants de Vert Marine dans lequel elle est partie civile, page 21. Concernant la DSP Eurocéane toujours, une incitation à saisir l'opportunité de son renouvellement pour envisager de transférer sa gestion à une échelle intercommunale, suggestions, incitation, vous avez délibérément choisi d'ignorer, c'est en page 4. Concernant le bâtiment de la Place Colbert enfin, qui nous est ici présenté comme devant accueillir prochainement le transfert de l'Hôtel de Ville, ce n'est pas une hypothèse alors que vous persistez à nous dire que rien n'est décidé, vous l'avez encore redit ce soir, la Chambre appelle à la vigilance du fait d'un manque de vision et des incertitudes sur les coûts et sur le caractère stratégique d'une telle opération, en page 19. Donc, mises bout à bout, ces remarques, je trouve, font sens et résonnent avec les interpellations que nous vous faisons de façon récurrente. Je trouve qu'on est, en réalité, assez loin du tableau élogieux auquel vous voulez nous faire croire. On a des comptes à peu près bien tenus et beaucoup de trésorerie, bravo, mais on en fait quoi ? On les met au service de quelle politique ? Ce que dit le rapport, en creux, c'est qu'on n'est pas bon ni pour prévoir ni pour anticiper et même quand il y a des alertes très claires on met des années à réagir, commencer à réagir. Donc, se contenter d'être des gestionnaires, ce n'est pas ce que les citoyennes et les citoyens sont en droit d'attendre de la part des dirigeants d'une collectivité, surtout je trouve dans un contexte d'urgence sociale et d'urgence climatique.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Nicq-Croizat. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite s'exprimer ? Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce rapport ? Non, personne. Alors, François Vion.

François VION : Oui, vous le savez, il y a des gens qui lisent le noir et d'autres le blanc, moi, je suis peut-être plus dans le blanc, Mme Nicq-Croizat peut-être plus dans le noir et, de toute façon, pour écrire des pages, il faut effectivement mettre du blanc et du noir, sinon, effectivement, il n'y a pas de compréhension. Là où je suis étonné par rapport à vos remarques, c'est que, autant on peut excuser la CRC qui, je rappelle n'est pas là pour juger des opportunités politiques mais simplement de la régularité de l'exécution par les services des politiques publiques et on ne peut pas, à la fois, dire du blanc au démarrage en disant " bravo les services" et, à la fois, pointer les quelques difficultés qu'ont pu effectivement avoir les services. Moi, je ne vois rien de noir en fait dans ce qui est proposé en termes de réflexions. La Ville a plutôt un très, très bon rapport par rapport à d'autres villes à tel point que, quand on regarde en réalité la rédaction, nous n'avons que "trois éléments" qu'il faut absolument faire et, ensuite, il y en a, qui sont de moindre importance, vous l'avez d'ailleurs dit Mme Nicq-Croizat. Et puis, de l'autre côté, trois sujets de réflexions. Alors donc, je disais, la politique ils ne sont pas là pour en juger mais, effectivement, nous, nous sommes là pour éclairer la Ville et pour lui donner un horizon, des perspectives et, là, où je ne comprends pas, c'est que finalement on fait tout un tas de réunions et on en a fait moult concernant le budget, la prévision de PPI et pourquoi on avait autant de trésorerie. Ça, c'était évident pour tout le monde. On a fait des cessions parce qu'on a bien expliqué la structure de l'emprunt de la Ville, que nous avons hérité d'un projet qui nous a fortement endetté. Rappelons-nous que le sujet Marc Sangnier, c'était 6 millions au départ et qu'on en a atterri, je n'ose même pas dire le chiffre tellement il est faramineux, et donc c'est cette partie de dette en fait qui nous plombe littéralement. En revanche, sur le sujet Tony Parker, il n'y a pas de sujet, c'est vous aussi qui l'avez

piloté mais il a été bien piloté. Donc, cette trésorerie en fait, c'est justement parce qu'on a de la vision et de l'anticipation qu'on l'a parce que, aujourd'hui, la Ville ne peut plus emprunter et que la Ville veut continuer à investir sur son territoire, c'est pour ça qu'on avait clairement dit et répété, on avait aux alentours de 10 millions et un peu plus cette année puisqu'on arrive à 11 millions. Ça a été représenté en commission des Finances, vous demandiez tout à l'heure le compte rendu, M. Conil, je l'ai validé ce matin, il est arrivé cet après-midi avec les pièces jointes, voilà. Donc, nous avons ces éléments, on l'a vraiment rabâché. Que la CRC, qui n'est pas là pour juger des opportunités mais juste d'une photographie nous dise « vous avez trop de trésorerie », on le comprend mais, maintenant, on pourrait nous dire « mais on ne comprend pas pourquoi vous ne remboursez pas votre dette puisque vous êtes en train de payer les intérêts sur une trésorerie, en fait, qui ne vous rapporte rien », c'est une bonne remarque, une bonne question, pour un néophyte, parfait, sauf que les pénalités sont tellement importantes et, en fait, on perdrait un argent fou à rembourser nos prêts pour en resouscrire et qu'en plus on a bénéficié de taux très bas, donc on n'a surtout pas envie de payer des millions de pénalités pour, ensuite, éventuellement souscrire des emprunts d'ici deux ou trois ans avec l'inflation qui seraient une catastrophe et vous seriez en droit de nous le reprocher. Donc, ça, on l'a répété, répété, répété, je crois qu'il faut qu'on continue à le répéter, répéter, répéter. Concernant, en fait, également prévoir, quand on a pris les éléments de la Ville, on était empêtré dans ce dossier Marc Sangnier, avec aucune stratégie immobilière, on nous avait laissé aucune stratégie immobilière et donc on s'est engagé, nous, pas effectivement à l'inventaire, pour écrire des petits trucs de comptable qu'il faut faire, on va le faire, mais on s'est inscrit sur finalement un bilan, un diagnostic en lien aussi avec la transition écologique, ça a pris du temps et ça coûte de l'argent. Donc, effectivement, la stratégie issue du SDI n'y est pas mais, maintenant, on sait ce que l'on a précisé, voilà et on sait dans quel état précisément et ce n'est pas un acte politique puisque ce sont des cabinets techniques qui ont fait en fait les évaluations, voilà. Donc, en fait, aujourd'hui, la CRC nous dit « bravo, vous avez mis en place », là où pratiquement nulle part ailleurs, il y a des tableaux de bord de suivi, de suivi de gestion mais aussi de prévisions de gestion. On est en capacité de calculer quelle sera la situation financière de la Ville dans trois ans, ça, ils le disent aussi donc ne nous dites pas que n'avons pas d'outils, développé de capacités de projection, bien au contraire, on sait précisément comment on va atterrir à la fin du mandat et on sait aussi quels sont les projets qu'on va être amené à porter.

Catherine FLAVIGNY : Car on a des projets !

François VION : On a des projets, mais oui, la piscine, c'est quand même un sacré projet, ne l'oublions pas et c'est un projet qui va quand même nous emmener sur des niveaux de 6 millions d'euros. Et, donc, il faut trouver en fait les financements, d'où les cessions qu'on a anticipées, etc., voyez, donc on a véritablement et, donc, ne dites pas il faut le dépenser dans l'urgence sociale parce que, à ce moment-là, ça veut dire que vous acceptez le fait qu'on n'aura pas de piscine à Mont-Saint-Aignan, digne de ce nom, à la fin du mandat. C'est ce qu'on avait expliqué à M. Riou quand il nous avait expliqué qu'il fallait créer des poches, qu'il fallait distribuer, voilà, etc. Cet argent, en fait, on ne l'a déjà plus, il est déjà engagé dans nos projets qu'on a présentés, voilà, c'est ça, cette trésorerie-là, en fait. Alors, je ne vais pas revenir sur tous les points de détails parce que, en fait, ce ne sont pour la plupart que des points de détails et, comme l'a dit Catherine, sur les trois petits points qui nous occupent, ça va aller assez vite, enfin sauf l'inventaire parce que, voilà, ça consomme des ressources, c'est une obligation comptable mais, franchement, ça sert à pas grand-chose si ce n'est afficher un beau bilan, un hors-bilan sur les sujets, ça ne sert à rien, ça n'impacte pas du tout la situation financière de la Ville, c'est juste un rétroviseur, quoi. Et, donc, je voulais ajouter un sujet que j'allais même oublier et qui est majeur et, là, on compte sur vous tous. Ça a été pointé dans le rapport mais personne, finalement, ne l'a trop exprimé, c'est l'attribution de compensation. La Chambre Régionale des Comptes considère que la Ville de Mont-Saint-Aignan est maltraitée par la Métropole, la Chambre Régionale des Comptes, ce n'est pas moi qui le dis. Pourquoi elle le dit ? Elle le dit tout, simplement, pourquoi ?

Catherine FLAVIGNY : C'est très clair.

François VION : Parce que, en fait, nous sommes les deuxièmes contributeurs nets de la Métropole alors que nous ne sommes que la sixième ville. Pourquoi est-ce que nous sommes dans cette situation-là ? Ce n'est pas une décision politique, ce n'est pas une décision politique, ce sont des empilements de modalités de calculs qui, en fait, produisent cette iniquité. Aujourd'hui, Mont-Saint-Aignan représente, vous pouvez le voir, ce sont des documents publics, en gros 3 millions d'euros de prélèvements sur les entreprises. La valorisation de ces 3 millions par la Métropole aujourd'hui c'est 400.000€, l'ancienne taxe professionnelle, 400.000 €. La Ville, comparée à une ville que je ne citerai pas mais qui a été citée en commission Finances, on a fait un dossier là-dessus, on l'a expliqué à tous les membres de la commission Finances, cette ville touche 3 millions d'euros de plus que nous en attributions de compensation à population identique. Là, est l'inégalité, l'iniquité et, là, on compte sur vous, bien évidemment, pour collectivement proposer à la commission Finances et demander à son Président de faire un mouvement, une révision de l'attribution de compensation sur les 71 communes de la Métropole, c'est possible, c'est dans les textes, c'est dans la loi. Le système est désuet, il convient maintenant de le mettre à jour pour plus de justice fiscale et plus de capacités, bien évidemment, pour notre Ville, retrouver une situation qui nous serait bien agréable et qui nous permettrait de porter de nouveaux projets bien évidemment. Donc, tout cela a été validé, en termes de compréhension, dans la commission Finances par l'ensemble des groupes, il nous appartient et il appartient, avec Madame le Maire bien évidemment, d'aller présenter cette requête maintenant donc au Président de la Métropole pour que Mont-Saint-Aignan retrouve les moyens qui lui sont dus.

Catherine FLAVIGNY : Merci François. Voilà, il ne faut pas non plus faire une sélection dans les informations données et tu as bien fait de rappeler, en page 9, il faut également relever l'effet négatif des versements d'attributions de compensation à la Métropole dont le niveau est particulièrement élevé depuis 2015, même corrigé par la dotation de solidarité communautaire, voilà. Alors il ne s'agit pas de faire un vote. Je tiens tout de même à dire, enfin je tiens à exprimer le fait que nous avons eu les félicitations du Magistrat lors de la rencontre que nous avons eue avec lui au moment où il a apporté ce rapport, donc, ben, écoutez, voilà, ça mérite quand même d'être dit. Ce n'est pas écrit mais ça mérite d'être dit, je ne l'ai pas inventé. Voilà, alors, il faut prendre acte, j'imagine, hein, donc je vous invite à prendre acte collectivement du fait que nous avons discuté autour de ce rapport, voilà.

- **Considérant** que le rapport d'observations définitives doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion,
 - **Considérant** que le rapport d'observations définitives est joint à la convocation adressée à chaque membre de l'assemblée et donne lieu à un débat,
 - **Considérant** que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.
-
- **Vu** l'article L. 143-9, L-243-6, L243-9 et R 243-14 du Code des Juridictions,
 - **Vu** le rapport d'observations définitives (joint à la convocation et disponible sur le site dédié).

S'agissant d'une communication, ce dossier ne donne pas lieu à un vote de la part de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes et de la tenue d'un débat relatif à l'examen de la gestion de la commune.

N°2021-10-24 - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent du niveau de la catégorie C (article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : Alors, on peut passer à la délibération suivante. En fait, vous avez quatre délibérations semblables. Il s'agit de renouvellements de contrats, alors, bien sûr, on va les voter une par une, on est obligé maintenant de vous présenter les choses de cette façon-là, c'est-à-dire qu'il s'agit en fait, on publie, les postes sont publiés au cas où il pourrait y avoir un fonctionnaire de la Fonction Publique Territoriale mais, en fait, il s'agit du renouvellement de personnes, d'agents qui travaillent déjà pour nous. Donc la délibération 24, il s'agit du renouvellement d'un emploi de projectionniste, voilà, délibération 24, il s'agit donc, voilà, d'un niveau de catégorie C. Oui, projectionniste, c'est la délibération 24, tout le monde y est ? Voilà, il ne s'agit pas de création de poste, hein, on est bien d'accord, j'ai utilisé le mot "renouvellement", on ne cite pas les noms mais c'est comme ça. Y a-t-il une question quelconque ? Non, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise**, en l'absence de candidat titulaire ayant les diplômes et compétences requis, le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent de Projectionniste relevant du grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (catégorie hiérarchique C) à temps non complet (20/35^{ème}), pour une durée déterminée de 3 ans, renouvelable par décision expresse ;
- **Précise** que le candidat devra être titulaire d'un C.A.P. opérateur projectionniste et posséder une large expérience dans ce domaine.
- **Décide** que le candidat sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et pourra percevoir les suppléments et indemnités prévus pour l'ensemble du personnel municipal ;
- **Dit** que crédits correspondants sont inscrits au budget.

N°2021-10-25 - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent du niveau de la catégorie B (article 3-3, 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : La délibération suivante, il s'agit toujours d'un CDD de trois ans mais, cette fois-ci, il s'agit d'un renouvellement pour un emploi de chargé de création graphique et photographe qui relève du grade de technicien, catégorie B, voilà. Donc, je vous demande s'il y a des interrogations quelconques sur cette délibération, non, des votes contre, des abstentions, non. Je vous remercie, c'était la délibération 25.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise**, suite au constat du recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent de Chargé de création graphique et photographe, relevant du grade de Technicien (catégorie hiérarchique B) à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans, renouvelable par décision expresse.
- **Précise** que le candidat devra avoir suivi une formation de graphiste et de photographe et maîtriser les logiciels de conception graphique Photoshop, Illustrator et Indesign. Il devra en outre posséder une expérience significative dans ces domaines.
- **Décide** que le candidat sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire de technicien et pourra percevoir les suppléments et indemnités prévus pour l'ensemble du personnel municipal ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N°2021-10-26 – Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent du niveau de la catégorie B (article 3-3, 2° de la loi n° 84-.53 du 26 janvier 1984)

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : La délibération 26, alors, toujours la même formulation mais, en fait, il s'agit d'un renouvellement d'un CDD pour renouveler donc le contrat d'un dessinateur / assistant de suivi sécurité incendie relevant du grade technicien, catégorie B. Pas de demande de parole ? Donc, on considère que vous êtes tous d'accord, je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise**, en l'absence de candidat titulaire ayant les diplômes et compétences requis, le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent de Dessinateur/assistant de suivi sécurité incendie, relevant du grade de Technicien (catégorie hiérarchique B) à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans, renouvelable par décision expresse ;
- **Précise** que le candidat devra maîtriser les normes et techniques de construction, de réalisation d'ouvrages et de représentation par le dessin, la réglementation liée au ERP et à la gestion du risque incendie et posséder une expérience significative en qualité de dessinateur ;
- **Décide** que le candidat sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire de technicien et pourra percevoir les suppléments et indemnités prévus pour l'ensemble du personnel municipal ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N°2021-10-27 – Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent du niveau de la catégorie A (article 3-3, 2° de la loi n° 84-.53 du 26 janvier 1984)

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : Et la délibération 27, il s'agit d'un emploi, cette fois-ci, du renouvellement d'un contrat pour le responsable de la gestion budgétaire et financière au sein de la Direction des Achats, des Finances et des Marchés Publics. Il s'agit d'un attaché territorial, catégorie A. Pas de demande de parole ? Non, pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Eh bien, tant mieux, parce que sinon, on ne serait pas bien, voilà.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise**, suite au constat du recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent de Directeur des achats, des finances et des marchés relevant du grade

d'Attaché territorial (catégorie hiérarchique A) à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans, renouvelable par décision expresse.

- **Précise** que le candidat devra détenir un diplôme supérieur dans le domaine comptable et financier. Il devra également posséder une expérience significative en comptabilité publique, en contrôle de gestion et avoir les connaissances nécessaires des règles et procédures budgétaires et de financement des collectivités ainsi qu'une maîtrise de la comptabilité publique des nomenclatures M14 et M22.
- **Décide** que le candidat sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire d'Attaché territorial et pourra percevoir les suppléments et indemnités prévus pour l'ensemble du personnel municipal.
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N°2021-10-28 – Création de postes dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) - Parcours emploi compétences

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : La délibération maintenant n° 28. Alors, il s'agit de création de postes dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Donc, ce Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, ce CAE, nous permet de créer en fait des emplois aidés tout simplement et nous proposons de créer 5 postes d'agents d'exécution dans le cadre de ce dispositif Parcours Emploi Compétences. Toutes les indications vous sont données sur ces Contrats à Durée Déterminée conclus pour une période de minimum 9 mois, 24 mois maximum renouvellement inclus et sur la base de 35 heures hebdomadaire. Voilà, on vous indique que la rémunération correspond au SMIC. Y a-t-il des interrogations ? Non, des votes contre ? Abstentions ? Non, il n'y en a pas, merci à vous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de créer 5 postes d'agents d'exécution dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » ;
- **Précise** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de neuf mois minimum, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;
- **Précise** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine ;
- **Indique** que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail ;
- **Autorise** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour le recrutement ;
- **Décide** d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées ».

N°2021-10-29 – Accueil d'apprentis de droit privé

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : La délibération suivante concerne l'accueil d'apprentis de droit privé. Nous en avons ici mais nous voulons vraiment formaliser bien les choses car il s'agit, pour ces apprentis, d'une possibilité de formation, d'avoir en même temps le versement d'un salaire, d'avoir pour nous des contreparties au niveau financier, ce qui est bien évidemment aussi intéressant pour nous et nous proposons de fixer à 5 maximum par an le nombre de postes d'apprentis ouverts à la Ville parce qu'il faut, bien entendu, encadrer ces apprentis pour leur permettre une formation dans les conditions optimales. Y

a-t-il des demandes de parole ? Non, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci beaucoup.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;
- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- **Vu** la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- **Vu** l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;
- **Vu** le décret n°2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
- **Vu** le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;
- **Considérant** que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;
- **Considérant** que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;
- **Considérant** que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;
- **Considérant** que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;
- **Considérant** qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de recourir au contrat d'apprentissage
- **Autorise** l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement des apprentis.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.
- **Décide** d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées »

N°2021-10-30 – Accueil d'élèves ou étudiants en stage - Gratification

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : Alors, après, il s'agit d'étudiants en stage et il s'agit de donner une gratification à ces étudiants en stage. Donc, il s'agit de proposer au Conseil Municipal le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur qui sont accueillis plus de deux mois, voilà. Alors, on vous indique le tarif horaire, 3,90 € pour chaque heure de présence effective en 2021. Y a-t-il des interrogations ? Non. Oui, Mme Leclercq, allez-y.

Christine LECLERCQ : Ce serait plutôt une demande d'information sur la délibération précédente, on l'a votée, c'est sur les apprentis

Catherine FLAVIGNY : Oui, on est passé à celle d'après, mais, bon.

Christine LECLERCQ : Si je me souviens bien, quand on accueille des apprentis, on a l'obligation d'avoir des tuteurs ?

Catherine FLAVIGNY : Oui.

Christine LECLERCQ : Et est-ce que vous envisagez de donner une prime à ces tuteurs dans votre collectivité ou pas ?

Catherine FLAVIGNY : Ils sont primés, voilà, oui, oui, ils ont une prime, merci Mme Leclercq.

Alors, j'en étais donc à l'accueil des élèves étudiants, je ne me rappelle plus, je vous l'ai fait voter ? Non, je ne vous l'ai pas encore fait voter, donc y a-t-il des demandes de parole ? Non, j'en étais à la 30, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Décide** de poursuivre le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité plus de 2 mois selon les conditions prévues ci-dessus ;
- **Décide** que la gratification minimale, correspondant à 3,90 euros de l'heure effective en 2021, suivra l'évolution prévue par les textes en vigueur ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer les conventions à intervenir ;
- **Décide** d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées ».

N°2021-10-31 – Plan de déplacement d'administration - Convention avec la Métropole Rouen Normandie, la société des Transports en Commun de l'Agglomération Rouennaise et les Transports de l'Agglomération Elbeuvienne

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : La délibération suivante concerne le plan de développement de l'administration, c'est une, voilà, pardon.

François VION : Le plan de déplacements.

Catherine FLAVIGNY : Qu'est-ce que j'ai dit ?

François VION : Plan de développement.

Catherine FLAVIGNY : De déplacements, pardon ! De déplacements de l'administration, excusez-moi. En fait, on reprend les actions du PDA, les choses sont, ce n'est pas une chose nouvelle pour nous, c'est bien détaillé. Nous bénéficions pour cela de l'accompagnement de la Métropole et il est proposé donc de renouveler cette convention sur le plan de déplacements de notre administration en y inscrivant les objectifs suivants, ça, tout de même je vous les lis :

- Développer l'utilisation des transports publics ainsi que les modes actifs de déplacements ;
- Faciliter et promouvoir le covoiturage ;
- Limiter les déplacements professionnels ;
- Mener des actions de communication.

Voilà, bon, et ben écoutez, y a-t-il des demandes de parole concernant ce sujet ? Oui, M. Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Comme l'indique la délibération, la convention initiale avec la Métropole a été passée en 2009 dans le cadre d'une démarche beaucoup plus générale de la Ville à l'époque qui s'appelait la "démarche éco-agents" qui visait une amélioration continue de la performance environnementale des agents de la Ville dans tous les domaines : déplacements, productions de déchets, consommation de papiers, d'eau, d'énergie, etc. Il est vraiment dommage que vous ayez mis fin à cette démarche à votre arrivée, en 2014, parce que ça permettait aux agents vraiment de se responsabiliser et d'agir dans le bon sens. Concernant les déplacements plus spécifiquement, ce dont la délibération traite, une carte établie en 2009 montrait que beaucoup d'agents habitent le Nord de l'agglomération et même au-delà du Nord de l'agglomération, oui...

Pierre CONIL : Au Nord de l'agglomération, tu parles du Nord, alors tout de suite ...

Pascal MAGOAROU : Non, pas dans le Département du Nord

Catherine FLAVIGNY : Ne vous laissez pas déstabiliser M. Magoarou, allez-y.

Rires.

Pascal MAGOAROU : Et les possibilités de covoiturage sont nombreuses puisque beaucoup de gens habitent en fait dans le même secteur. Alors, on espère parce que, pour l'instant ce n'est pas très développé, notamment pour les trajets domicile-travail et on espère que celui-ci va se développer comme la convention le demande, vous l'avez rappelé, il peut y avoir des partenariats passés avec la Vatine et le Belvédère, notamment avec la mise en place de l'outil de covoiturage qui s'appelle "klaxit".

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Magoarou. J'ai quelques informations dont vous seriez peut-être preneurs et je vais vous les lire. D'abord, on n'a pas mis fin à quoi que ce soit, je n'ai pas très bien compris votre introduction, Monsieur M. Magoarou. A quoi est-ce qu'on aurait mis fin, nous ?

Pascal MAGOAROU : Il y a eu un processus, que je pilotais d'ailleurs à l'époque, qui s'appelait "la démarche éco-agents" avec des groupes de travail qui se réunissaient régulièrement pour définir les objectifs et mesurer les améliorations dans le travail des agents, dans le comportement des agents sur les domaines environnementaux et, ça, vous y avez mis fin quand vous êtes arrivés, tout simplement.

Catherine FLAVIGNY : Alors, oui, M. Magoarou, oui, il m'est précisé que ça existe toujours mais que ça ne porte plus ce nom mais voilà.

Pascal MAGOAROU : Ben, je ne sais pas.

Catherine FLAVIGNY : On vous dira comment ça s'appelle. Je ne peux pas vous répondre comme ça mais on vous dira comment ça s'appelle. Pardon Mme Nicq-Croizat.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Vous ne savez pas comment ça s'appelle ?

Catherine FLAVIGNY : Non, mais on vous apportera la réponse. Par contre, ...

Pascal MAGOAROU : On en avait parlé déjà il y a une dizaine d'années.

Catherine FLAVIGNY : Ah, mais on continue à travailler quand même depuis quelques années, je vous rassure, je vous rassure, on continue à travailler. Alors, je vais vous donner quand même quelques indications. Nous avons en permanence 14 agents sur la Ville et un agent sur le CCAS qui bénéficient de la prise en charge de la moitié des frais de transports en commun, je crois que vous vouliez avoir quelques indications. A partir de ce mois-ci, un agent du CCAS va bénéficier de la prise en charge des frais au titre de l'abonnement pour une location de vélo. En ce qui concerne les covoitureurs, 4 personnes covoitieraient jusqu'à présent au vu des échanges. Suite à la mise en place des ateliers "klaxit", vous en avez parlé d'ailleurs, M. Magoarou, sur 8 sites animés par quelqu'un que vous connaissez ici, Pierre Rives, lors de la semaine du développement durable, 4 agents supplémentaires se sont mis au covoiturage et 13 personnes ont téléchargé l'application "klaxit" et envisagent d'essayer cela, voilà. On ne reste pas sans rien faire, on propose à nos agents beaucoup de choses pour entrer dans ce plan de déplacements d'administration et leur donner vraiment envie, voilà. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention portant « Plan de Déplacement d'Administration » à intervenir avec la Métropole Rouen Normandie, la société des Transports en Commun de l'Agglomération Rouennaise (TCAR) et les Transports de l'Agglomération Elbeuvienne (TAE) ainsi que tout document ou pièce nécessaire à la conclusion du dossier ;
- **Dit** que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilés » des budgets des exercices en cours et suivants.

N°2021-10-32 – Information sur la Zone à Faible Emission

Rapporteur : Madame le Maire

Et une information, donc sur la Zone à Faible Emission, la ZFE, donc, c'est vrai qu'on en a parlé tout à l'heure, nous nous sommes réunis en Commission Générale le 29 septembre. Moi, ce que je vous propose, c'est de relire vos avis pour qu'ils figurent officiellement dans le procès-verbal de cette séance, comme ça, nous avons déjà fait remonter ces avis à la Métropole mais, au moins, ils figureront dans le procès-verbal. Alors :

- Pour le groupe "Agissons ensemble pour Mont-Saint-Aignan" : avis positif sous réserve. « En effet, si le principe d'assainir l'air des Métropoles est louable, les incertitudes qui planent sur la façon notamment dont les particuliers et les petites entreprises seront accompagnés financièrement dans le cadre du changement de leur véhicule désormais inutilisable justifient les réserves émises ».
- Ensuite, pour le groupe "Envers et avec tous MSA" : avis positif sous réserve. « La démarche de ZFE va dans le bon sens car la pollution

engendre une mortalité importante. Nous pouvons toutefois pointer le fait que ce dispositif a engendré un problème d'équité et un problème social. Les délais de mise en œuvre de la ZFE sont très courts, il faudrait probablement les allonger pour que la mesure soit plus acceptable. Il serait aussi nécessaire, pour améliorer la qualité de l'air, de limiter la circulation de la Ville-Centre, voire la supprimer dans certaines rues, de développer les mobilités douces, ce n'est donc qu'une solution parmi d'autres mais elle ne doit pas être la seule. Par ailleurs, sont soulignés par le groupe les efforts importants de la Métropole sur le développement des transports en commun sur le territoire ».

- Pour le groupe "Aimer toujours et encore Mont-Saint-Aignan", donc notre groupe, nous, nous avons donné un avis négatif, « Si le principe de création de cette ZFE n'est pas discutable, il en ressort néanmoins que, sur le territoire de notre commune, ce sont 1200 véhicules, soit près de 10 % du parc total, qui sont concernés par ces nouvelles dispositions sans que nous n'ayons, à ce jour, la moindre certitude quant au niveau d'aides qui leur sera proposé lorsque sera imposé un changement de véhicule. Quid des véhicules des étudiants ? Plus de 20.000 sur le campus de Mont-Saint-Aignan et de ceux qui desservent le PAT de la Vatine. Enfin, la majorité municipale souligne l'incohérence entre l'adoption de cette mesure et le refus par la Métropole de la création du contournement Est tout en élargissant le périmètre de la ZFE aux axes structurants rendant la Ville-Centre ni contournable ni traversable, voilà.

En conclusion, donc, il me revient de vous informer que la Ville de Mont-Saint-Aignan a émis, à la majorité des élus qui composent le conseil Municipal, un avis négatif sur le projet d'arrêté qui nous a été soumis, voilà. Ceci figurera dans le procès-verbal. On ne va pas refaire le débat, on est d'accord, voilà, il suffisait, je pense, de prendre acte. Oui, Mme Nicq-Croizat.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Oui, donc, vous venez de reprendre l'expression de notre groupe, donc je n'y reviens pas puisqu'il n'y a pas de vote mais je suis quand même obligée de réagir à l'avis formulé par la majorité qui voit une incohérence entre la Zone à Faible Emission et le refus de la Métropole de réaliser le contournement Est de Rouen. La Métropole a déclaré l'état d'urgence climatique sur son territoire et elle prend des décisions qui sont, au contraire, extrêmement cohérentes et qui s'inscrivent dans l'objectif impérieux de tout faire pour limiter les impacts du dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité. L'incohérence, c'est tout au contraire de conditionner l'entrée de notre commune dans la ZFE au contournement Est qui est un projet écocide et qui annihilerait tous les efforts faits par ailleurs pour préserver les chances pour nos enfants et petits-enfants de pouvoir vivre dans un environnement respirable. Toutes les études de trafic montrent que ce projet d'autoroute à péage, sous réserve qu'il trouve un équilibre économique, ce qui est loin d'être démontré, n'aurait quoiqu'il en soit aucun impact, enfin un impact pardon que sur le trafic de transit. Est-ce que Mont-Saint-Aignan est concerné par ce type de trafic ? Pas que je sache. Les flux qui traversent notre Ville sont du trafic interne ou en échanges et, sur ce type de déplacements, la modélisation nous apprend que l'effet d'une nouvelle autoroute serait nul, voire négative, dans certains secteurs de la Métropole. De plus, la ZFE est un dispositif qui cherche à améliorer la qualité de l'air, dont c'est justement, aujourd'hui 14 octobre, la journée nationale. Concernant le projet autoroutier, supposé justifier votre avis négatif, toutes les études le disent, l'avis de l'autorité environnementale le confirme et vous le savez aussi bien que moi, il favorisera la poursuite de l'étalement urbain et il entraînera globalement et mécaniquement une augmentation du trafic routier des émissions de gaz à effet de serre à raison de + 50.000 tonnes d'équivalent CO² par an. Je rappelle aussi qu'il est question d'un budget de 900 millions d'euros et d'une consommation de plus de 500 ha de terres agricoles, boisées, naturelles, dont 243 ha qui concernent le territoire de notre Métropole, ce qui représente les trois quarts de l'enveloppe maximale qui va pouvoir encore être consacrée à l'urbanisation dans les 10 années à venir pour parvenir à terme à stopper cette

artificialisation. C'est donc un contresens impardonnable de vouloir aujourd'hui affecter ces ressources qui sont précieuses, en argent et en foncier, à un projet qui va encore aggraver la pollution et augmenter nos difficultés face à l'urgence environnementale.

Catherine FLAVIGNY : Allez-y, M. Magoarou.

Pascal MAGOAROU : Merci. Moi, je voudrais insister sur cette question du contournement Est puisque c'est vous qui remettez ce sujet à l'actualité. Vous dites des fois « on ne va pas débattre éternellement là-dessus » mais c'est vous qui, à chaque fois, remettez le sujet en lice. Donc, il faut rappeler quand même que, d'après plusieurs études de trafic, comme Sylvie vient de le rappeler, que 80 % des camions qui pourraient emprunter ce contournement ont pour destination finale l'agglomération. Alors, est-ce que ces camions vont, en fin de parcours, prendre un contournement à péage avant de pénétrer dans l'agglomération ? Bien sûr, la réponse est non. Pour les 20 % restants, les 20 % de camions restants, en transit, la plupart sont sur l'axe Nord-Sud et, normalement, l'itinéraire c'est de passer par l'A29 et le Pont de Normandie. En fait, ils passent par Rouen pour éviter les péages. Ces 20 % emprunteraient-ils un contournement à péage ? La réponse est non parce qu'ils veulent éviter les péages. De même, la majorité des voitures, sur le trajet domicile-travail, ne vont pas non plus prendre un contournement payant en fin de parcours alors qu'ils sont presque arrivés, c'est aberrant. Donc, on le voit, ce projet est très coûteux, détruirait l'environnement, fragiliserait les ressources en eau, comme l'a rappelé Sylvie, et en plus il est complètement inutile, serait peu utilisé et ne changerait pas, globalement, la circulation de l'agglomération.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Magoarou. Vas-y, François.

François VION : Oui, moi, je reviens uniquement effectivement sur la ZFE. Je pense que, Catherine Flavigny l'a dit, on est d'accord sur le pourquoi mais on n'est pas d'accord sur le comment et, sur le comment. En fait, ce qu'on essaie de vous dire c'est que, dans Mont-Saint-Aignan, on a 24.000 étudiants, on a 1.000 chômeurs, on a des gens qui ont des revenus relativement faibles qui ont des véhicules et qui, aujourd'hui, n'ont pas forcément les moyens de passer au tout électrique où je rappelle, entre parenthèses, sur lequel vous n'êtes pas vraiment d'accord puisqu'en fait vous êtes contre le nucléaire et que 80 % de l'électricité produite en France est du nucléaire. Donc, finalement, vous nous proposez une solution qui nous emmène, qui vous emmène vous-même, finalement dans une impasse. Mais, bon, je referme cette parenthèse, ce n'est pas important mais ça vaut le coût de montrer que, parfois, dans le domaine de l'écologie, il y a quand même nécessité de faire des alignements mais, finalement, j'ai compris l'autre jour quand on a parlé ensemble du schéma vélo que, finalement, ce que vous nous dites, finalement c'est assez cohérent, en fait, et je vais vous dire pourquoi et comment je l'ai compris. En fait, mise à part l'histoire du nucléaire, c'est qu'en fait j'y ajoute avec la population qui vient de Mont-Saint-Aignan ceux qui traversent, vous savez les Français qui rêvent d'avoir leur petit pavillon et puis qui n'ont pas les moyens d'acheter à Mont-Saint-Aignan puis, qui du coup, poussent jusqu'à Saint-André-sur-Cailly, etc. et que, moi, je vois défiler tous les matins et qui traversent Rouen. Et, donc, vous nous avez dit l'autre jour : mais, finalement, cela ce n'est pas grave, ils n'ont qu'à habiter là et puis, finalement, quand on regarde, s'ils n'ont pas les moyens de se payer une voiture comme il faut pour entrer chez nous, ben, ce n'est pas grave, en fait, on a un quartier Flaubert, on cherche 10.000 habitants, ben, ils n'ont qu'à venir là-bas. Donc, en fait, toute la programmation que vous avez sur le comment de la ZFE, c'est finalement la condamnation totale des classes populaires d'une part, qui ne vont pas avoir les moyens et, d'autre part, de ceux qui finalement sont dans le rêve français d'avoir une petite maison parfois à Buchy, moi, je comprends bien et, l'autre jour, je ne vais pas citer la personne mais un haut responsable de l'Eure m'a dit que toute sa population qui vient travailler tous les jours à Rouen est en totale ébullition par rapport à la ZFE. Comment ils vont faire ? Voilà et, donc, vous allez générer un vrai problème social et ça va être véritablement notre situation, à nous, sur la Métropole d'un simili gilets jaunes, on les appellera peut-être les gilets verts, je ne sais pas comment on va les appeler mais vous êtes en train de fabriquer les conditions, si vous ne réagissez pas

rapidement, une fois encore, on est d'accord sur le pourquoi. Si vous ne réagissez pas différemment sur le comment, si vous ne structurez pas les choses pour permettre aux gens de continuer à pouvoir venir sur la Métropole, on va vers un choc social fort que nous ne souhaitons pas, que nous ne vous souhaitons pas car, du coup, ce serait l'échec du pourquoi, voilà.

Catherine FLAVIGNY : Merci François, je crois que, voilà, on ne va pas refaire le débat, bien, bon. Alors on va prendre, on prend acte de tout cela et on va prendre les questions diverses et il y en a plusieurs. Alors, M. Magoarou, vous en avez trois, allez-y.

Questions diverses

Pascal MAGOAROU : Il s'agit toujours des déplacements mais du vélo. Donc, le groupe de travail sur le vélo dont je fais partie qui regroupe des élus de la Ville, des services de la Ville, des services de la Métropole et des usagers du vélo attendent de la Ville sa position sur deux points importants puisqu'on nous dit, M. Richard nous dit dans ses réunions "on ne sait pas ce que pensent les élus de la majorité", donc je vous pose la question, oui, vous avez dit ça, « je ne suis pas sûr qu'ils soient d'accord », ce qu'il m'a dit l'autre jour, « je ne suis pas sûr qu'ils soient d'accord », bon, donc êtes-vous pour ou contre la suppression d'îlots centraux sur l'avenue du Mont aux malades, seule solution pour sécuriser les cyclistes sur l'ensemble de cet axe, première question ?

Deuxième question : êtes-vous pour ou contre la mise en service, pardon, la mise en sens unique, dans le sens montant de la partie basse de l'avenue Galliéni, seule solution pour faire une place aux cyclistes sur cet autre axe majeur reliant Mont-Saint-Aignan à Rouen qui, de plus, réduirait fortement la circulation automobile sur cet axe où, je vous rappelle, on a des riverains qui sont vraiment en bord de chaussée ? Donc, je profite de ce Conseil pour vous demander la position de la majorité municipale sur ces deux points parce que ça bloque un peu au niveau de ce groupe de travail à cause de ça.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Alors qui souhaite prendre la parole chez nous, M. Richard ?

Gérard RICHARD : Oui, alors, M. Magoarou, vous avez eu une réponse, je crois, de la Métropole qui a exclu...

Pascal MAGOAROU : Ah, ce n'est pas vous, c'est la Métropole !

Gérard RICHARD : Qui a exclu...

Pascal MAGOAROU : (sans micro)

Catherine FLAVIGNY : Attendez, attendez,

Gérard RICHARD : Je peux parler, M. Magoarou ?

Catherine FLAVIGNY : Oui, oui.

Gérard RICHARD : La Métropole a exclu la possibilité de faire l'avenue Galliéni en sens unique. La Métropole a répondu, la Métropole a répondu et en mettant l'avenue Galliéni en sens unique, vous allez dévier toutes ces voitures sur quels axes, M. Magoarou ? Vous les mettez où toutes ces voitures qui montent l'avenue Galliéni ? Vous allez les faire tourner autour de Mont-Saint-Aignan ? C'est ça que vous voulez ? Je ne sais pas, je vous pose la question et, en plus, je crois que la Métropole a un projet sur le Mont-aux-Malades où ils vont investir justement pour créer une montée. Alors, ils ne peuvent pas investir à la fois sur le Mont aux Malades et sur l'avenue Galliéni, voilà M. Magoarou.

Catherine FLAVIGNY : Merci Gérard. C'est clair ? Oui ?

Pascal MAGOAROU : M. Richard a posé une question, donc, oui, donc, vous êtes contre ?

Plusieurs voix : Oui.

Pascal MAGOAROU : Voilà, bon, ben, dites-le. Ne dites pas toujours : c'est la Métropole.

Gérard RICHARD : Nous sommes contre, la Métropole aussi.

Catherine FLAVIGNY : Mais la Métropole vous a répondu.

Pascal MAGOAROU : Et, donc, le sens montant, on garde le sens montant sur l'avenue Galliéni et le sens descendant, on le transfère sur l'avenue du Mont-aux-Malades, voilà, il y a 300 véhicules/heure en période de pointe, ce n'est vraiment pas un problème.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Alors, M. Calemard, vas-y, Nicolas.

Nicolas CALEMARD : Je fais partie de la même commission et je constate une bonne chose, c'est que la Métropole est effectivement très motivée pour faciliter la montée et la descente entre Rouen et Mont-Saint-Aignan. Ils ont, du reste, fait des premiers travaux pendant le Covid l'année dernière et qui ont déjà amélioré les choses, donc, ça, c'est très positif. Maintenant, mettre l'avenue Galliéni en sens unique, ce serait évidemment détourner le trafic sur le chemin des Cottés qui est précisément..., mais si ! parce que les gens passeront par-là, pour aller de la Vatine à la gare, ils passeront par là. Or, ce serait vraiment mettre fin à une artère apaisée. Je fréquente souvent cette rue sans aucun problème et sans aucun souci, il y a une courtoisie entre les vélos, il n'y a qu'une voie, mais entre les vélos, les automobiles et même les bus, les gens se disent merci, enfin, c'est apaisé. Donc cet itinéraire pour monter sur les plateaux est très usité, très commode, ensuite on prend la rue des Fonds Thirel, la rue de Verdun, bon, voilà. Donc, avant de proposer des sens uniques, il faut se poser la question de savoir : où va se trouver le trafic qui ne va pas disparaître ? Et je pense que, pour reprendre un peu le point de vue de François Vion, tous les gens qui habitent au Nord de l'agglomération et qui viennent travailler à Rouen ont déjà pas mal de problèmes au niveau de l'entrée même dans Rouen et il ne faut pas leur reposer d'autres problèmes, ce sont des gens qui travaillent.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Voilà, je crois que c'est assez clair.

Pascal MAGOAROU : Il y avait deux points

Catherine FLAVIGNY : Alors, le deuxième, moi, je ne suis pas pour la suppression des îlots centraux, non, non, non, non, on peut les réduire peut-être un peu mais, moi, je ne veux pas qu'on les supprime, ben, parce qu'on les a créés et qu'ils contribuent à l'embellissement du Mont-aux-Malades. Après, je ne sais pas concrètement comment ils vont faire, on ne va pas faire une réunion technique ici mais ce n'est pas le but mais vous avez dû en parler dans votre, il doit y avoir des solutions, je ne sais pas.

Pascal MAGOAROU : Si on ne supprime pas les îlots centraux, il n'y a pas de solution, on sécurise les cyclistes en pointillés c'est-à-dire qu'il y a un bout de bande cyclable

Catherine FLAVIGNY : Bon, moi, je ne veux pas faire la réunion là. Alors, écoutez, il y a un groupe qui travaille là-dessus, on tient à ce qui a été créé, ces îlots, ça fait quand même la beauté de Mont-Saint-Aignan. Et, ben, écoutez, il faut arriver à les protéger, c'est mon sentiment.

Discussion croisée.

Catherine FLAVIGNY : Alors, s'il n'y a pas besoin, on ne va pas...

Echanges sans micro.

Catherine FLAVIGNY : Bon, il faut absolument qu'on ait les conclusions du groupe, enfin de ce travail pour savoir très précisément où on en est mais, moi, je ne suis pas pour la suppression des îlots centraux, bien. Bon, ben, vous avez nos réponses là-dessus. Alors, M. Magoarou, vous avez posé une autre question, allez-y.

Pascal MAGOAROU : A été inauguré cette semaine le Quartier des Oiseaux. Il est rappelé que, entre la résidence Domitys, le Parc des Oiseaux et l'opération du Musée de l'Education, c'est 500 logements qui viennent d'être réalisés ou qui sont en construction. Ces logements, à mon grand étonnement, on ne savait pas ça, ne sont pas ou ne seront pas raccordés à la chaufferie bois pourtant toute proche, à quelques centaines de mètres, et seront chauffés par des chaudières individuelles ou sont chauffées, déjà beaucoup, par des chaudières individuelles au gaz. C'est une aberration totale de l'opération écologique, économique. On ne comprend pas pourquoi vous n'avez pas imposé aux promoteurs de se raccorder au réseau de chaleur et à la chaufferie bois.

Catherine FLAVIGNY : Alors, je vais donner la parole à Bertrand Camillerapp.

Bertrand CAMILLERAPP : Alors, il y a plusieurs raisons à ça. La première, c'est que le retour sur investissement des promoteurs était tellement long que ce n'était pas du tout rentable pour les gens qui allaient utiliser ces logements, deuxièmement, ils sont tellement bien isolés qu'il y a très peu besoin de chauffage et, troisièmement, il leur fallait créer des sous-stations sur chaque immeuble et, donc, les promoteurs, tous autant qu'ils sont, ont décliné cette possibilité pour ces raisons-là.

Catherine FLAVIGNY : Voilà. Alors...

Pascal MAGOAROU : Hallucinant.

Catherine FLAVIGNY : Ben, écoutez, on l'avait dit à l'époque parce que, ça, ça fait longtemps que ça a été tranché dans tous les cas pour le Parc des Oiseaux. On l'avait expliqué parce que les promoteurs nous ont expliqué qu'ils ne souhaitaient pas du tout aller dans ce sens-là et on ne peut pas le leur imposer. Ce n'est pas nous qui finançons. Alors, Mme Nicq-Croizat, vous avez une question, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci. D'importantes opérations de rénovation avec un volet énergétique ont été annoncées il y a plusieurs années sur les résidences du Parc social à Mont-Saint-Aignan, donc la Résidence du Golf, le parc Logiseine devenu Logeo du chemin de la Planquette et la RPA Saint-Louis en particulier. Alors, ces travaux n'ont toujours pas commencé. Quelles informations avez-vous concernant ces opérations et que fait la Ville pour que les bailleurs procèdent enfin aux travaux nécessaires pour remettre ou maintenir leurs parcs dans un état digne pour leurs locataires ?

Catherine FLAVIGNY : Alors, la Résidence du Golf, je crois que les travaux devraient démarrer, c'est imminent, maintenant, alors, j'en ai parlé très récemment, alors je peux dire que, comme j'en ai parlé avec Logeo au cours de l'inauguration que nous avons eue hier, c'est ça, ils m'ont dit que ça devait démarrer mais qu'ils avaient eu des difficultés techniques concernant les sols et, donc, ben, maintenant, ils ont eu des grosses inquiétudes sur les sols et maintenant les inquiétudes sont écartées, ce qui est déjà une bonne nouvelle. Et donc, ben, écoutez, ils vont pouvoir démarrer les travaux mais ils ne

m'ont pas dit la date mais ils ont dû faire donc des études techniques approfondies concernant le sol, voilà. En ce qui concerne Logiseine, chemin de la Planquette, alors, là, par contre je n'ai pas vraiment de nouvelle et on a une réunion qui est programmée bientôt, donc je pense que j'aurai les éléments mais c'est vrai que ce projet m'avait été présenté comme imminent et puis ça ne s'est pas fait, bon. Alors, on cherche à savoir, alors ils ont eu évidemment, ils ont fusionné avec Logeo, ils ont eu d'autres soucis donc ça ne s'est pas fait, je ne sais pas si tout le monde voit à peu près où c'est situé...

Sylvie NICQ-CROIZAT : C'est dans un état lamentable !

Catherine FLAVIGNY : Oui, c'est dans un état lamentable et nous le leur disons d'ailleurs mais je pense que, là aussi, maintenant, ça devrait pouvoir se faire rapidement mais quand on en saura plus, on vous le dira. La RPA Saint-Louis, là, les travaux ne vont pas commencer demain parce que nous n'avons pas donné suite au devis faramineux que nous avons eu il y a déjà au moins trois ans, non, pas quatre ans mais peut-être trois ans, on avait eu un devis absolument exorbitant qui dépassait de loin la valeur de l'immeuble, c'était quasiment le double et donc, ça, ce n'est pas raisonnable, on ne peut pas se lancer dans des..., ça voulait dire augmenter les redevances des résidents, comme ça, dans des proportions, enfin ce n'est même pas imaginable. Donc nous avons dû faire machine arrière mais, tout ça, ça été développé en CCAS. On en a parlé déjà, voilà, nous l'avons dit, il n'y a pas de mystère là-dessus. Par contre, c'est un projet, il faut reconstruire un projet, je suis d'accord avec vous, il faut reconstruire un projet, voilà, ben, écoutez, on a quelques années devant nous pour le faire mais pas trop parce qu'elle se détériore cette résidence, il faut le dire, donc voilà ce que je peux vous dire sur les travaux en question.

François VION : Un petit complément.

Catherine FLAVIGNY : Un petit complément, vas-y.

François VION : D'abord, le premier sujet c'est que, en fait, la compétence c'est à la Métropole sur l'aide à la pierre. Deuxièmement, on travaille avec la Métropole sur l'identification des copropriétés dégradées avec Bertrand. Troisièmement, la législation impose aux bailleurs sociaux, en fait, des qualités thermiques et environnementales de leurs bâtiments et donc c'est à leurs autorités de contrôle bien évidemment même si le Maire fait du lobbying, qu'il appartient, et à leur gouvernance, d'intervenir mais, en aucune façon, nous sommes partie prenante théoriquement dans tous ces sujets-là, par contre, on fait du lobbying.

Catherine FLAVIGNY : Merci François. Mme Nicq-Croizat.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Je suis désolée de vous contredire mais, si, le Maire est responsable de la qualité du parc de logements de sa commune.

François VION : Non.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Police du Maire.

François VION : Il faudrait que vous nous apportiez...

Catherine FLAVIGNY : Enfin, l'aide à la pierre, ce n'est pas nous, oui, voilà.

François VION : En dehors des risques, je ne vois pas sur le thermique, je ne vois pas trop où vous allez chercher une obligation du maire sur le thermique, alors, ça nous intéresse parce que, là, ça pourrait être un sacré levier.

Catherine FLAVIGNY : Alors, bon, dans tous les cas, dès qu'on aura des éléments concernant les opérations dont vous parlez, on vous en donnera. Il y a encore une question de M. Riou. Allez-y, M. Riou.
On ne vous entend pas, attention, parlez plus fort.

Alexandre RIOU : Je vous remercie. Très, très rapidement du coup, la question que je souhaite poser concerne des espaces verts envahissants qui débordent sur les pistes cyclables et les trottoirs au niveau de l'avenue du Mont aux malades mais dans sa partie plus basse, c'est-à-dire aux alentours de l'arrêt de bus du F2 Foubert et qui provoquent, en fait, de la gêne, donc qui obligent à certains passages du trottoir à devoir déborder sur la route pour pouvoir contourner, ce qui représente un danger et, idem, pour les pistes cyclables qui nécessitent également de faire un détour sur la route pour pouvoir éviter ce type d'obstacles. Donc, la question que je voulais poser, c'était : est-ce qu'il serait possible d'intervenir, avec les services de la Ville, pour y remédier en élaguant, en fait, les branches qui présentent un danger tant pour les cyclistes que les piétons ? Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, alors Bertrand Camillerapp va intervenir.

Bertrand CAMILLERAPP : Oui, alors, quand on a l'information, les services envoient un courrier qu'on signe aux propriétaires pour leur demander l'élagage et s'ils n'y procèdent pas, on a des moyens de le faire et de leur facturer. Donc, on leur indique clairement par courrier. Vous parlez de cet endroit-là, moi, j'ai signalé, hier, aux services, un problème route de Maromme qui est strictement le même, c'est-à-dire qu'on est obligé de descendre du trottoir pour pouvoir contourner. Donc, il faut surtout avertir de telle manière à ce qu'on puisse intervenir, merci.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, on va faire le nécessaire, on va aller regarder, on va faire le nécessaire. Voilà, merci beaucoup à vous, bonne soirée.

Madame le Maire clôt la séance à 21h52.

Le Secrétaire,



Benjamin DUCA-DENEUVE

Le Maire,



Catherine Flavigny